

Rapport de gestion 2023

2023



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Nota bene

Quand la proximité devient une force

Valeur phare de la Banque Cantonale du Valais (BCVS), la proximité se traduit par l'engagement en faveur de l'économie locale : par le soutien à des acteurs ou événements culturels, sociaux, associatifs et sportifs ainsi que par l'accompagnement de sa clientèle dans toutes les étapes de sa vie. Depuis plus de cent ans, la BCVS rassemble le Valais.

Le slogan « Bienvenue Chez Vous » illustre à merveille cette proximité. Celle-ci se conjugue aux valeurs d'innovation, de durabilité et de compétence, qui constituent le socle de la stratégie de la BCVS pour la période 2022-2025. Le présent rapport annuel est le troisième d'une série de quatre, qui met en lumière ces notions fondamentales. Après l'innovation et la durabilité, le focus se porte cette fois-ci sur la proximité. La compétence sera traitée dans le prochain rapport de gestion.

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 26 avril 2024

45 Responsabilité d'entreprise

- 46 Engagée pour ses collaborateurs
- 48 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
& développement durable
- 50 Engagée pour le Valais et sa population
- 52 La Fondation du 100^e de la BCVS

05 Rapport annuel

- 6 Message des présidents
- 8 La BCVS en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2023
- 11 Stratégie
- 12 Rétrospective 2023
- 14 La BCVS, présente tout au long de l'année
- 18 Engagée pour le Valais de la proximité
- 20 Reflets conjoncturels 2024
- 22 Indices BCVS
- 26 La banque de détail
- 28 Réseau physique de la BCVS
- 33 La banque de gestion de fortune
- 37 La banque des entreprises
 - 39 14^e édition du Prix Créateurs BCVS

95 Rapport financier

96	Évolution du bilan
97	Évolution du compte de résultat
98	Comptes annuels
98	Bilan
99	Compte de résultat
100	Présentation du tableau des flux de trésorerie
101	Présentation de l'état des capitaux propres
102	Annexe aux comptes annuels
131	Proposition du Conseil d'administration
132	Rapport de l'organe de révision
136	Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

59 Gouvernance d'entreprise

60	Structure de la Banque et actionariat
61	Structure du capital
62	Structure opérationnelle de la BCVS
64	Conseil d'administration
80	Direction générale
86	Direction élargie
87	Audit interne
88	Rémunérations, participations et prêts
90	Droits de participation des actionnaires
90	Prises de contrôle et mesures de défense
91	Organe de révision
91	Politique d'information
92	Périodes de blocage du négoce

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.



Rapport annuel

6	Message des présidents
8	La BCVS en bref
9	Portrait
10	Chiffres-clés 2023
11	Stratégie
12	Rétrospective 2023
14	La BCVS, présente tout au long de l'année
18	Engagée pour le Valais de la proximité
20	Reflets conjoncturels 2024
22	Indices BCVS
26	La banque de détail
28	Réseau physique de la BCVS
33	La banque de gestion de fortune
37	La banque des entreprises
39	14 ^e édition du Prix Créateurs BCVS

Message des présidents

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) réalise un exercice 2023 record et son bilan dépasse pour la première fois le seuil des CHF 20 milliards. Le résultat opérationnel se monte à CHF 156 millions, en hausse de près de 26%, alors que le bénéfice net augmente de 24% pour se fixer à CHF 90,4 millions. Avec un ratio coûts / revenu de 42,9%, la BCVS figure toujours parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2023

En 2023, une situation géopolitique toujours instable a pesé sur l'économie mondiale, marquée par des pressions inflationnistes et une politique monétaire restrictive. Les Banques centrales ont poursuivi le relèvement de leurs taux directeurs. La BNS a porté son taux de référence à 1,75% au mois de juin. Mais la seconde partie de l'année 2023 fut caractérisée par une importante détente dans les économies développées. Aux États-Unis, en Europe et en Suisse, les niveaux d'inflation demeurent légèrement au-dessus des 2% à fin 2023. Dans ce contexte, l'économie s'est montrée résiliente dans la plupart des pays, même si la croissance s'est révélée inférieure à la moyenne.

DES CHIFFRES QUI PROGRESSENT ET UN EXERCICE RECORD

La BCVS présente des résultats record en 2023. Pour la première fois, le bilan dépasse le seuil de CHF 20 milliards (+4,1%). Le résultat opérationnel augmente de CHF 32,2 millions et atteint CHF 156,6 millions (+25,9%). Le bénéfice net progresse de CHF 17,5 millions (+24%) pour s'établir à CHF 90,4 millions. La BCVS poursuit sa stratégie de renforcement des fonds propres. L'exercice 2023 permet de les accroître de CHF 82,2 millions pour s'établir à CHF 1,573 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio relatif aux fonds propres globaux se fixe à 17,8% au 31 décembre 2023, dépassant largement les exigences réglementaires.

PROPOSITION DE DIVIDENDE EN HAUSSE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 de distribuer CHF 60,8 millions à ses actionnaires, soit un dividende en hausse de 30 centimes (CHF 3.85 par action). La contribution aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État s'élève à CHF 66,2 millions.

STRATÉGIE 2025 : OBJECTIFS ATTEINTS

Le déploiement de la stratégie 2025 de la BCVS se poursuit pour affronter les enjeux du marché, dans le cadre des objectifs fixés et en se basant sur quatre valeurs fondamentales : durabilité, innovation, proximité, compétence. Derrière l'ensemble des évolutions entreprises au cœur de la Banque depuis 2022 – structures, organisation, processus, formation, digitalisation, produits –,

se dresse une seule et unique ambition : placer le client au centre de son attention, l'accompagner et développer des prestations de conseil performantes.

Pour améliorer la prise en charge de sa clientèle, la Banque doit tenir compte des évolutions digitales. Dans cette optique, en 2023, elle a notamment concrétisé le projet de digitalisation et de réorganisation du processus de traitement des crédits et développé de nouvelles prestations innovantes.

La notion de durabilité est omniprésente dans le quotidien des collaborateurs de la BCVS. L'engagement s'est même renforcé : conseil en financement immobilier, conseil en placement et gestion de fortune intègrent désormais les préférences et les risques liés à la durabilité. La BCVS s'est aussi fortement engagée dans le soutien à la transition énergétique et demeure très attentive à la réduction de son propre impact environnemental.

PERSPECTIVES 2024

En 2024, l'évolution de l'inflation devrait conduire les banques centrales à baisser progressivement leurs taux directeurs. Dans ses dernières prévisions économiques du mois de janvier, BAK Economics anticipe une croissance de l'économie valaisanne de +1,1% en 2024.

Pour le prochain exercice, la BCVS s'attend à une marche des affaires dans la continuité des exercices écoulés, pour autant que la situation géopolitique mondiale ne se détériore pas.

Le Conseil d'administration et la Direction générale expriment leur gratitude à la clientèle de la Banque pour sa fidélité et sa confiance. Ils remercient aussi le personnel pour son implication et les succès obtenus en 2023.

PIERRE-ALAIN GRICHTING



OLIVER SCHNYDER



BCVS|WKB

ici

Hier

Bullietieren mit
saurem Energie

La BCVS est devenue, en 2023, le sponsor principal de la Foire du Valais. C'est ici, sur son stand, aménagé sous forme de maison, que **Pierre-Alain Grichting** (à gauche), Président du Conseil d'administration, et **Oliver Schnyder** (à droite), Président de la Direction générale, ont accueilli les clients.

La BCVS en bref



Capital-actions

158 millions

en CHF

15'800'000

actions nominatives d'une valeur de CHF 10.– chacune



Cotation

SIX Swiss Exchange

cours au 31.12.2023

CHF **109.–**



Actionnariat

13'990

actionnaires étaient identifiés (au 31.12.2023)



Réseau au 31.12.2023

22 Agences

12 Bureaux-conseils

66 Bancomats (distributeurs automatiques de billets)

19 Versomats (appareils de versement)

13 Appareils multifonctions (retraits et versements)

STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991.

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque cantonale du Valais (BCVS) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La BCVS est un partenaire solide, responsable, engagé et compétent. Mais surtout une entreprise de référence en Valais. Après 75 ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, elle est devenue, le 1^{er} janvier 1993, une société anonyme de droit public. Elle a dès lors ouvert une partie de son capital-actions au public. La BCVS fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVS est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards exigeants de la branche. Elle bénéficie de la garantie de l'État. Cette dernière, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVS).

La BCVS ne dispose pas pour autant d'un statut privilégié. Au contraire, elle est soumise à une forte concurrence dans un secteur qui ne cesse de se transformer. Dans ce contexte, elle a réussi à imposer sa marque, distincte et pleinement cohérente avec son activité, son environnement et son histoire. Avec CHF 20,1 milliards de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan, dont elle détient environ 25% des parts de marché. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est entrée dans la catégorie de surveillance 3 de la FINMA (acteurs du marché grands et complexes).

AUX CÔTÉS DES VALAISANS

L'identité et le positionnement de la BCVS se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie cantonale, la BCVS a toujours été aux côtés des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont métamorphosé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui. Seule banque universelle entièrement valaisanne, la BCVS place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient des certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2023, elle occupe 563 collaborateurs (à temps complet et partiel). Engagée, elle offre des prestations sociales compétitives, ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVS pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire valaisan et propose de nombreuses prestations digitales. D'un point de vue organisationnel, la BCVS a divisé sa zone d'activité géographique en trois régions: le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais.

Chiffres-clés 2023



Avances à la clientèle
en milliers de francs

14'853'627

+3%



Fonds de la clientèle
en milliers de francs

11'651'846

+2,54%



Fonds propres réglementaires
pris en compte
en milliers de francs

1'572'696

+5,5%



Bénéfice
en milliers de francs

90'363

+23,98%



Ratio de fonds propres
réglementaires pris en compte

17,8%



Avoirs administrés
en milliers de francs

15'440'202

+7,66%



Cost / Income ratio
(avant amortissements)

42,9%



Résultat opérationnel
en milliers de francs

156'628

+25,92%

Stratégie

La BCVS applique sa vision stratégique 2025 en s'appuyant sur les quatre valeurs fondamentales que sont la durabilité, l'innovation, la proximité et la compétence. Le respect de ce cadre et son modèle d'affaires lui assurent un positionnement parmi les banques les plus solides et efficaces de Suisse. Elle poursuit ses efforts pour une transition numérique réussie et son engagement en matière de développement durable.

La BCVS est complètement en phase avec les objectifs qu'elle s'était fixés dans sa vision stratégique 2025. La Banque se repose sur un cadre normatif et des valeurs qui ont maintenant fait leurs preuves, dans un environnement très concurrentiel. Son modèle d'affaires et sa gouvernance lui ont permis de conserver sa place parmi les banques les plus solides, innovantes et efficaces de Suisse. La BCVS place le client au centre de toutes ses activités, pour l'accompagner, répondre efficacement à ses besoins individuels et l'aider à atteindre ses objectifs financiers.

DES VALEURS PARTAGÉES

La Banque a une vision claire, précise et bien établie sur le chemin qu'elle entend emprunter, celle de devenir la banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client, en Valais et en Suisse. Les valeurs d'innovation, de proximité, de durabilité et de compétence constituent le socle de la stratégie de la BCVS. Si la BCVS reflète la stabilité et la sécurité ; si la BCVS suscite la confiance ; si la BCVS soutient le tissu économique valaisan et rassemble le canton autour de son économie ; si la BCVS est le partenaire privilégié de notre région ; si au final la BCVS demeure compétitive et durable, c'est parce que ses valeurs sont partagées et mises en pratique par l'ensemble de ses collaborateurs. La Banque assume un rôle économique, social et environnemental important pour le Valais.

LA DIGITALISATION POUR ÊTRE EFFICACE ET INNOVANT

Depuis le déploiement du programme stratégique, en 2022, 18 initiatives ont été développées et appliquées, toujours dans l'optique d'améliorer la prise en charge de la clientèle. Cette progression passe par une transition digitale en continu. La BCVS s'adapte à de nouveaux modèles commerciaux et reste attentive aux évolutions dans son domaine d'activité. Cela se traduit par une amélioration des processus et l'implémentation de nouvelles technologies.

Les projets de digitalisation et de réorganisation du processus de demande des crédits se concrétisent. Les activités relatives au crédit et à l'hypothèque représentent le cœur du métier bancaire. C'est aussi dans ce secteur que la BCVS innove. Le projet « Packs hypothécaires » vise à créer des offres personnalisées, sur la base de packages, pour favoriser une approche client plus globale. Cette offre conforte les valeurs de la Banque, qui propose un produit innovant se démarquant de la concurrence. Il est précurseur en termes d'offre liée à la durabilité dans les hypothèques. De son côté, le client dispose d'une prestation modulaire répondant à ses besoins, plus flexible et sûre en matière de financement.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES ACTIVITÉS

La BCVS poursuit non seulement ses efforts en matière de durabilité, mais son engagement s'est même renforcé. Des ressources humaines supplémentaires ont été recrutées, dédiées spécialement à cette thématique, pour l'intégrer encore plus dans les activités bancaires (financement et investissement), toujours dans le respect des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les collaborateurs ont été formés à ces aspects. La Banque dispose d'une charte responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable et publie un rapport propre sur le sujet.

Rétrospective 2023

2 MARS

Conférence sur la transition énergétique

La BCVS et l'Association des propriétaires de la Chambre Immobilière du Valais (CIV) ont organisé, le 2 mars à Martigny, une conférence sur le programme «Chauffez renouvelable». Ce dernier, lancé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), se veut une offre de conseil incitatif gratuit et indique la marche à suivre pour remplacer son chauffage grâce aux alternatives durables proposées actuellement. Les intervenants ont pu partager les dernières innovations et technologies, présenter les normes légales existantes en Valais, aborder la question des coûts et du financement et évoquer les économies d'énergie à la clé.

Par les valeurs qu'elle défend – durabilité, innovation, compétence, proximité – la Banque accompagne ses clients dans leurs investissements durables et rentables. Elle est actrice de la transition énergétique.

5 AVRIL

Nouveau rapport dédié au développement durable

La BCVS a publié pour la première fois sa charte et son rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2022. Ceux-ci ont pour but de communiquer une vision large et transparente de l'engagement de la Banque, selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Une attention particulière a été accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'ils contiennent.

Ces documents font partie intégrante de sa stratégie 2022-2025, qui se positionne sur les questions de durabilité, de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale.

28 AVRIL

Assemblée générale

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) s'est exprimé face à ses actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le vendredi 28 avril au CERM de Martigny. Celle-ci a réuni 544 actionnaires, représentant 82,51% du capital-actions, qui ont voté et accepté tous les points à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport et les comptes annuels 2022, lesquels présentaient un bénéfice de l'exercice de CHF 72,9 millions, et l'ensemble des modifications statutaires proposées. Ils ont aussi donné décharge au Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2022, désigné la société Deloitte SA comme organe de révision selon le Code des obligations et élu ECSA Fiduciaire SA en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires ont ainsi accepté la distribution d'un dividende de CHF 3.55 par action, soit une hausse de 10 centimes par rapport à celui payé en 2022. Cet exercice a permis à la BCVS de contribuer à hauteur de CHF 59 millions aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État.

Enfin, le Conseil d'administration a évoqué la stratégie 2025, qui fut lancée le 1^{er} janvier 2022. Elle se poursuit pour optimiser les processus et simplifier la structure organisationnelle. Ces évolutions permettent de mieux répondre aux attentes de la clientèle en lui proposant des solutions adaptées.

18 JUILLET

Résultats semestriels

La Banque Cantonale du Valais a réalisé un très bon résultat lors du premier semestre 2023, dans un environnement soumis à des pressions inflationnistes. Le résultat opérationnel a progressé de 21,1% pour atteindre CHF 74,1 millions, alors que le bénéfice net a augmenté de 22,2% à CHF 65,7 millions. Le bilan s'est fixé à CHF 19,7 milliards, soit une croissance de 2%. Pour répondre aux attentes de sa clientèle dans un marché hautement concurrentiel, la BCVS a poursuivi ses investissements, conformément à sa stratégie 2025. Dans le contexte de l'évolution de la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS) – hausse du taux directeur de 0,25% –, la Banque a relevé, au 1^{er} septembre 2023, les taux d'intérêt appliqués aux comptes épargne de sa clientèle.

13 OCTOBRE

Rénovation de l'agence de Monthey

L'agence BCVS de Monthey a provisoirement déménagé à l'Avenue de la Gare. L'automne dernier, elle a délaissé ses locaux de la Place Centrale afin de permettre leur rénovation pour optimiser l'accueil et le service à la clientèle. Elle devrait être inaugurée en fin d'année 2024.

L'agence de Monthey préfigure ce que seront, dans le futur, les autres points de vente de la BCVS. Par la redistribution des espaces, elle donnera aux clients un sentiment de modernité, de confort et de confiance. Elle reflètera les valeurs de la Banque, un style de vie innovant et authentique. En franchissant la porte, le client comprendra le sens de l'invitation de la BCVS : Bienvenue Chez Vous.

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 au CERM à Martigny.



La BCVS, présente tout au long de l'année

La Banque Cantonale du Valais a poursuivi son engagement en 2023. En étant le partenaire principal de l'Association Valais Wallis Racing Team (VRT) et de la Foire du Valais, elle communique sur ses forces et ses valeurs : l'innovation et la proximité.

En 2023, la Banque a décliné sous plusieurs formes son identité, issue de la campagne de communication lancée en 2022. Cinq campagnes ont été diffusées au cours de l'année 2023 : une campagne institutionnelle avec la valeur d'innovation et 4 campagnes produits : gestion de fortune, pack formation, transfert de titres et transition énergétique. Le dynamisme de la Banque s'est traduit par la conclusion de deux partenariats importants : celui qui la lie au Valais-Wallis Racing Team, une équipe d'étudiants qui porte haut les couleurs de la HES-SO Valais ; et celui qui la lie à la Foire du Valais.

LES MASQUES DES TSCHÄGGÄTTÄ INSPIRENT L'INNOVATION

En février, la BCVS dévoilait sa campagne institutionnelle placée sous le signe de l'innovation. En partenariat avec Kévin Germanier, styliste valaisan de renommée à Paris, un masque des Tschägättä a été modernisé avec brio. En acceptant le défi de la BCVS, le créateur innove l'existant, tout en respectant la tradition. Paré de 7'000 perles, le masque arbore ainsi fièrement la valeur d'innovation, pilier de la stratégie de la BCVS.

ASSOCIATION VALAIS RACING TEAM

Le Valais-Wallis Racing Team a vécu une première saison historique en Formula Student. Les étudiants de la HES-SO Valais-Wallis ont dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés. En 2023, ils ont pu présenter et faire rouler en Europe la première monoplace 100% électrique créée en Valais.

Formula Student ? C'est une aventure, exigeante, qui réunit des passionnés de l'automobile et de l'ingénierie. Ainsi, des étudiants se lancent dans la conception, de A à Z, d'un bolide de course électrique. Au-delà de l'aspect mécanique, ils doivent également maîtriser le travail en équipe, la gestion des coûts et le respect du planning financier. Les étudiants ont l'obligation de réussir toute une série d'épreuves avant de mener leur monoplace en compétition, sur un circuit, pour se mesurer aux autres équipes européennes.

La HES-SO Valais et le VRT se sont lancés dans cette aventure technologique en 2022, avec pour objectif d'apprendre, d'emmagasiner de l'expertise et de développer une voiture qui aurait dû courir sur circuit en 2024. L'abnégation, l'engagement et la persévérance – 20'000 heures de travail – de la trentaine d'étudiants ont permis de relever les nombreux défis et de dépasser cet objectif. Le VRT a pris part en 2023 à quatre courses en Suisse, Autriche, Espagne et Croatie, obtenant d'excellents résultats.

FOIRE DU VALAIS

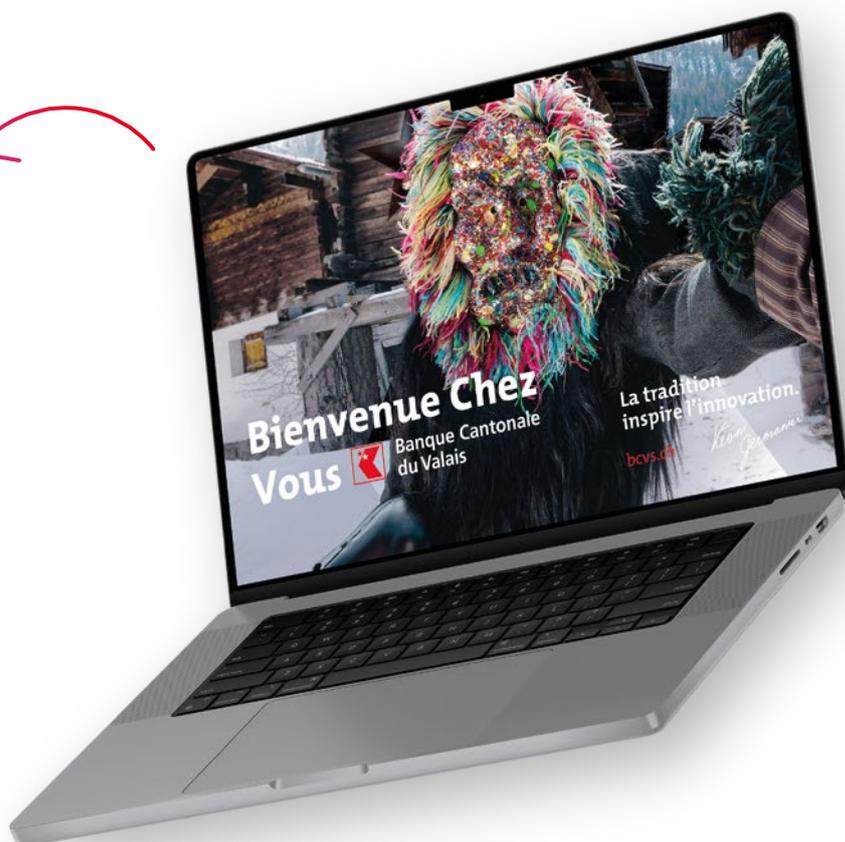
La Banque est devenue, en 2023, le sponsor principal de la manifestation automnale qui se tient au CERM de Martigny : la Foire du Valais. Ce nouveau partenariat s'est traduit par la mise en place de plusieurs actions et rendez-vous, notamment la présentation d'un stand aménagé sous la forme d'une maison. Et c'est tout naturellement que la BCVS a souhaité aux visiteurs la Bienvenue Chez Vous, nouvelle signature d'accueil, de communication et d'accompagnement de la Banque.

La BCVS accompagne les Valaisans dans la gestion de leurs finances et de leur patrimoine. Ce fut donc l'occasion de mettre à disposition de la clientèle le Guide de la rénovation et d'aborder les besoins spécifiques liés à l'habitat. Plusieurs concours, dont les tournois de *Mario Kart*, ont agrémenté les dix jours d'un événement de proximité et de convivialité.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Tout à la fois sujet d'actualité et objet de préoccupations, la transition énergétique représente le défi auquel font face les entreprises et les particuliers. Mais relever ce défi, seul, représente toutefois un pari risqué. On ne décrète pas la transition énergétique, on s'y prépare intelligemment et en toute conscience. Les interrogations sont multiples. Qui d'autre qu'un partenaire fiable pour vous aider à passer au vert ? La BCVS apporte des réponses concrètes en termes de finances, de subventions, de conseils et de produits.

La Banque pratique une politique active en matière de développement durable, en phase avec sa stratégie de soutien harmonieux à l'économie valaisanne. L'an dernier, elle a mené une campagne engagée pour la transition énergétique. Elle a lancé une nouveauté en matière d'investissement : le Crédit Eco Home. La solution idéale pour financer des projets d'efficacité énergétique comme la pose de panneaux solaires, d'une pompe à chaleur, d'un chauffage à distance ou à pellets.



CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE

La tradition inspire l'innovation

L'innovation comme valeur-clé : s'inspirer pour innover. C'est le défi relevé par le styliste valaisan Kévin Germanier en réinterprétant le masque des Tschägghätta, orné de 7'000 perles.

PARTENARIAT VALAIS-WALLIS
RACING TEAM (VRT)

Le pari électrique

Réunis au sein du Valais-Wallis Racing Team, une trentaine d'étudiants de la HES-SO Valais Wallis ont conçu la première monoplace valaisanne 100% électrique. La team VRT a concouru dans le cadre de la compétition internationale Formula Student.

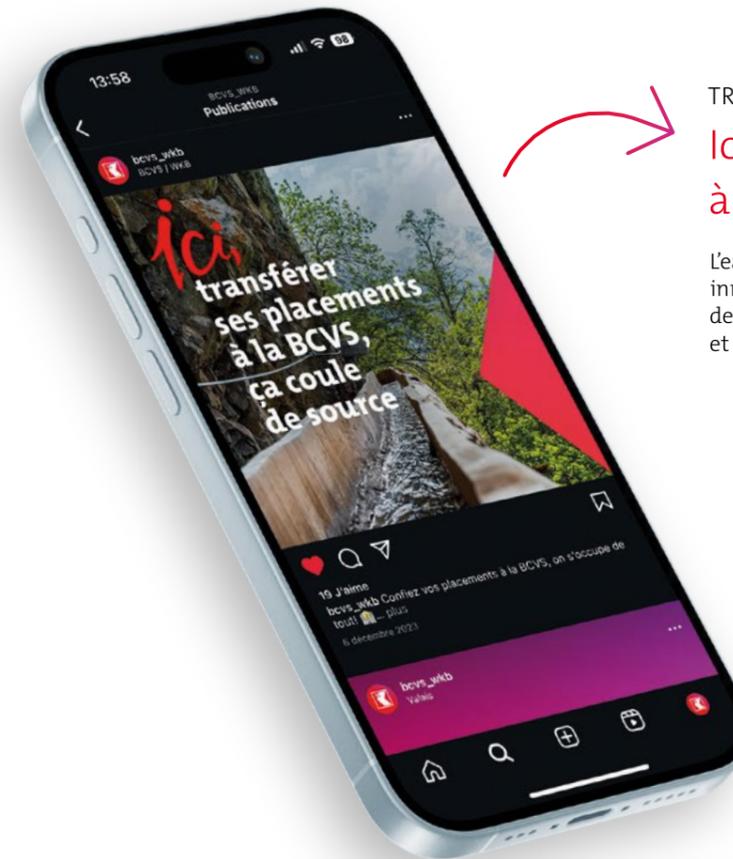




GESTION DE FORTUNE

Ici, on soutient la performance

La subtile campagne produit, Gestion de fortune, représentée par un VTT à assistance électrique invite les clients à choisir le degré de services offerts par les experts en placement.



TRANSFERT DE TITRES

Ici, transférer ses placements à la BCVS, ça coule de source

L'eau et les bisses pour symboliser le Valais, son innovation, ses compétences, ses idées et la nécessité de prendre soin de ses ressources. C'est simple, efficace et naturel, comme transférer ses placements à la BCVS.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ici, on cultive les bonnes énergies

Cette maison de Bramois appelle à prendre soin de son patrimoine et à valoriser les énergies renouvelables. Elle symbolise les engagements de la BCVS envers les défis énergétiques actuels.

PACK FORMATION

Ici, les ambitions n'ont pas de frontières

Cette campagne Pack Formation, illustrée par un trajet en train en direction des études et de la réussite, redéfinit les rôles : vous vous concentrez sur votre formation et la BCVS finance votre avenir.

SPONSORING FOIRE DU VALAIS

Comme à la maison

La BCVS est devenue le sponsor principal de la Foire du Valais. C'est donc tout naturellement que son stand portait la nouvelle signature de la Banque : Bienvenue Chez Vous.



ici, les ambitions n'ont pas de frontières



Engagée pour le Valais de la proximité

La proximité est l'une des quatre valeurs qui composent la stratégie 2022-2025 de la BCVS. Le présent rapport met en avant trois personnalités qui illustrent parfaitement cette notion. Des personnes de l'ombre, sans lesquelles les projets ne se concrétiseraient pas, et qui méritent la lumière. Elles sont l'image du Valais.

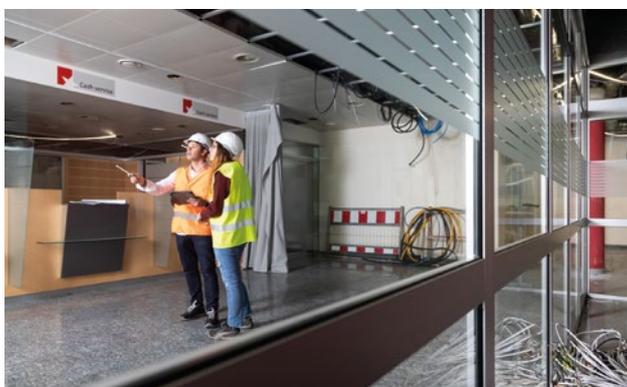


PA Felli

Carlos & Stéphanie

COMMENT RÉNOVER UNE AGENCE BANCAIRE ?

C'est encore un chantier. Les débris jonchent le sol, les fils pendouillent et les tuyaux ne sont pas raccordés. Mais certains éléments apparaissent déjà dans le décor, présageant ce que sera la nouvelle agence BCVS de Monthey. Au milieu du bâtiment commercial, plans en mains, Carlos Lopes sait exactement à quoi ressemblera la banque. En présence de sa collègue dessinatrice, Stéphanie Jacinto, l'architecte est le responsable de la rénovation de l'agence montheyenne. Il travaille pour l'atelier d'architecture PA Felli, basé également à Monthey. Son travail ? Visiter quasi quotidiennement le chantier pour s'assurer de son avancement et faire le point avec les entreprises, régionales pour la plupart, présentes. La rénovation d'une agence bancaire requiert un savoir-faire spécifique, notamment en raison des mesures de sécurité à respecter. Les travaux devraient durer jusqu'à l'automne 2024.





Masque du Lötschental

Lukas

L'HOMME QUI DONNE VIE AUX MASQUES DU LÖTSCHENTAL

Passionné et autodidacte : ces deux adjectifs définissent parfaitement Lukas Ebener. Les masques du Lötschental le fascinent depuis son adolescence. Seul et au fil du temps le Haut-Valaisan a appris les techniques de conception des Tschäggättä. C'est à Blatten, dans son atelier, que Lukas sculpte, colore et donne littéralement vie à ses masques. La fabrication d'un seul d'entre eux peut prendre jusqu'à une cinquantaine d'heures de travail. Lukas a ouvert les portes de son atelier au styliste Kévin Germanier, lui a transmis les valeurs de patrimoine et de coutumes liées aux Tschäggättä. Face à un masque à l'état brut, le créateur a confectionné sa propre version du masque du Lötschental : quand la tradition rencontre l'innovation.



« Top Chef au CO »

Jocelyne & Stella

LES JEUNES ADORENT CUISINER

Comment faire découvrir à des élèves des cycles d'orientation valaisans la créativité de la cuisine ? De la réponse à cette interrogation est né, il y a dix ans à Monthey, le concours « Top Chef au CO ». Au-delà de la mise en avant des compétences culinaires des écoliers, l'événement prend aujourd'hui une saveur particulière dans un monde qui favorise les circuits courts et la durabilité. Rien de tel qu'expérimenter la cuisine pour sensibiliser les jeunes à acheter et consommer des produits locaux et de saison. Chaque année, près de 200 élèves comme Stella Dubosson, participent au concours. « Top Chef au CO » est organisé par un comité d'enseignantes valaisannes d'économie familiale, à l'image de Jocelyne Es-Borrat, du CO de Monthey.



Reflets conjoncturels 2024

DANS LE MONDE

En 2023, l'économie mondiale s'est lentement remise de la pandémie COVID-19, tandis qu'elle s'adaptait aux conséquences du grave conflit armé qui se déroule aux portes de l'Europe et qui menace directement la sécurité des pays occidentaux. La croissance économique, bien que légèrement plus forte qu'attendue, s'est révélée inférieure à la moyenne, avec des évolutions contrastées selon les branches et les régions. L'industrie de la zone euro a stagné, celle du Japon a régressé ; aux États-Unis, le secteur manufacturier s'est légèrement renforcé tandis que la Chine et le reste de l'Asie donnaient de fortes impulsions.

Pour 2024, les perspectives sont également contrastées. Du côté des bonnes nouvelles du début d'année, on pourra relever qu'une répétition de la crise énergétique aura très vraisemblablement pu être évitée, que la situation sur les marchés du travail dans les différentes grandes économies reste bonne en comparaison historique, et enfin une stabilisation voire une baisse des taux d'intérêts pour stimuler l'économie. En revanche, le niveau des prix reste élevé, en particulier de l'énergie ; les anticipations, notamment parmi les directeurs d'achat demeurent faibles ; et l'endettement des États atteint des niveaux inédits.

EN SUISSE

Petite économie ouverte et faiblement dotée en matières premières, la Suisse est loin d'être isolée des tendances économiques et géopolitiques mondiales. La force du franc suisse et la dynamique de la demande mondiale, déjà inférieure à la moyenne, freinent les exportations suisses de biens et de services. La croissance du produit intérieur brut s'est ainsi considérablement ralentie en 2023. Cependant, la bonne situation sur le marché du travail et la volonté de consommation privée qui en découle constituent un effet de soutien.

Aux risques conjoncturels mentionnés s'ajoutera l'évolution incertaine du commerce extérieur avec les principaux partenaires commerciaux de la Suisse, l'Allemagne et la Chine. BAK Economics prévoit donc que la croissance économique helvétique restera modérée en 2024. Elle devrait être inférieure à la moyenne pendant deux années consécutives, mais une grave récession a été évitée. Une situation similaire est attendue pour l'évolution de l'emploi.

EN VALAIS

La forte croissance économique du Valais en 2022 s'est atténuée en 2023. Ce ralentissement s'explique par l'affaiblissement progressif de la reprise après les années COVID. De plus, la croissance fulgurante de l'importante industrie chimie-pharmaceutique a également diminué. L'évolution des chiffres de croissance en Valais est similaire à celle de l'ensemble de la Suisse, où la croissance s'est également ralentie cette année.

Pour 2024, BAK Economics prévoit un taux de croissance du PIB valaisan faible mais positif, qui prolonge la tendance modérée observée jusqu'ici. Ce niveau de performance devrait inscrire le canton légèrement sous la moyenne du classement national.

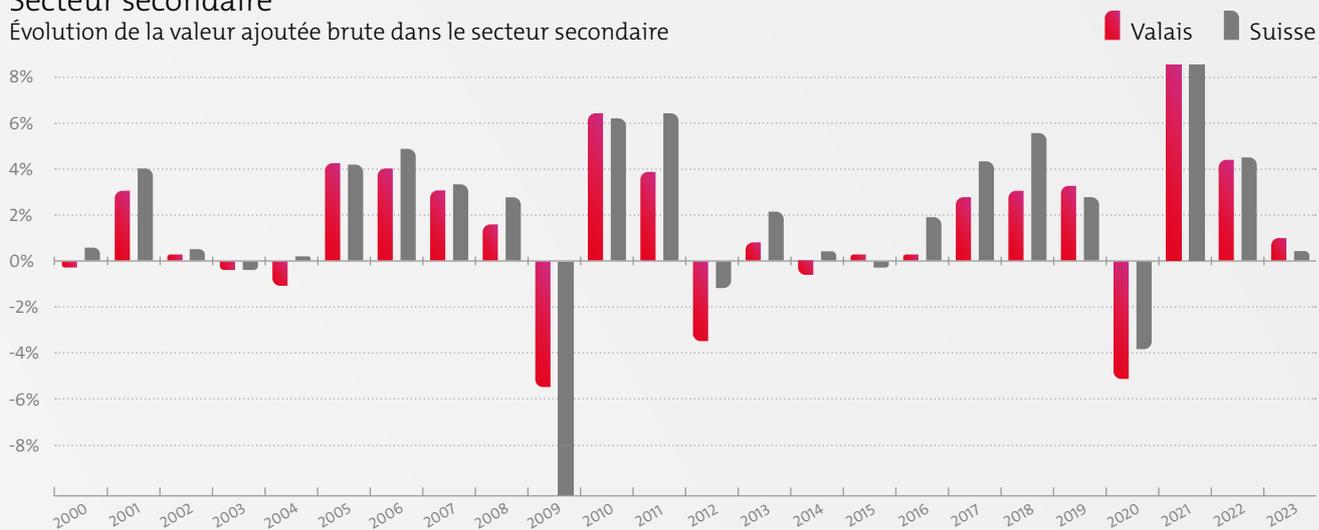
Produit intérieur brut

Croissance du produit intérieur brut réel



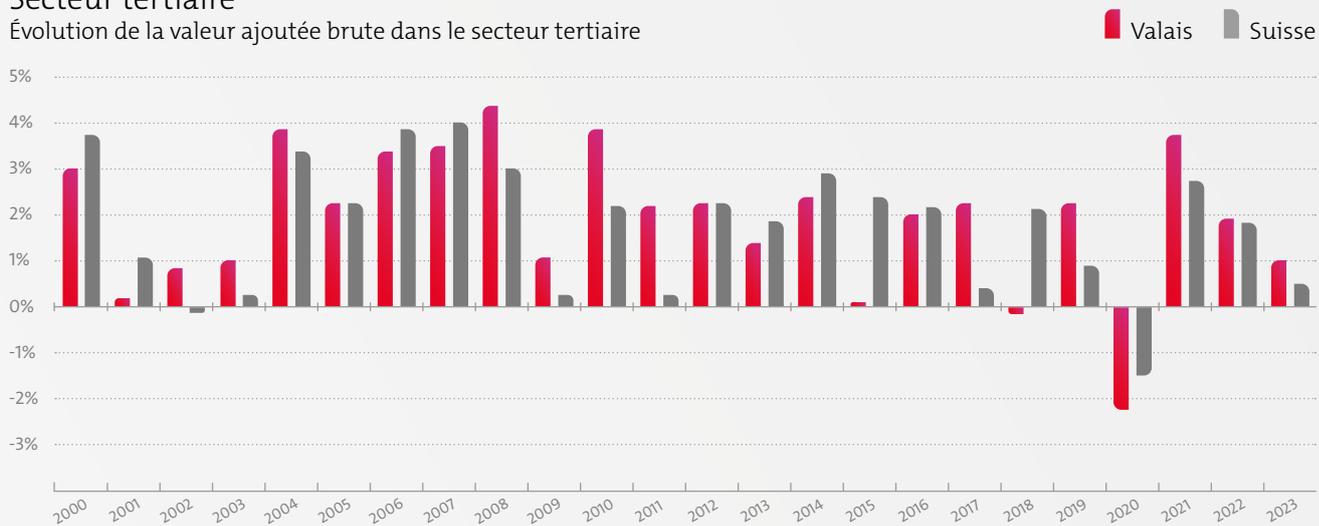
Secteur secondaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur secondaire



Secteur tertiaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur tertiaire



Indices BCVS

au 31.12.2023

Valeur comptable
de l'action

(avant distribution du dividende) CHF

99.27

Earnings per
share (EPS)

(résultat apuré par action) CHF

8.76

Price to book
ratio (P / B)

(cours / valeurs comptable par action)

1,10

Price earnings
ratio (P / E)

(cours / résultat apuré par action)

12,45



Cours de l'action

CHF

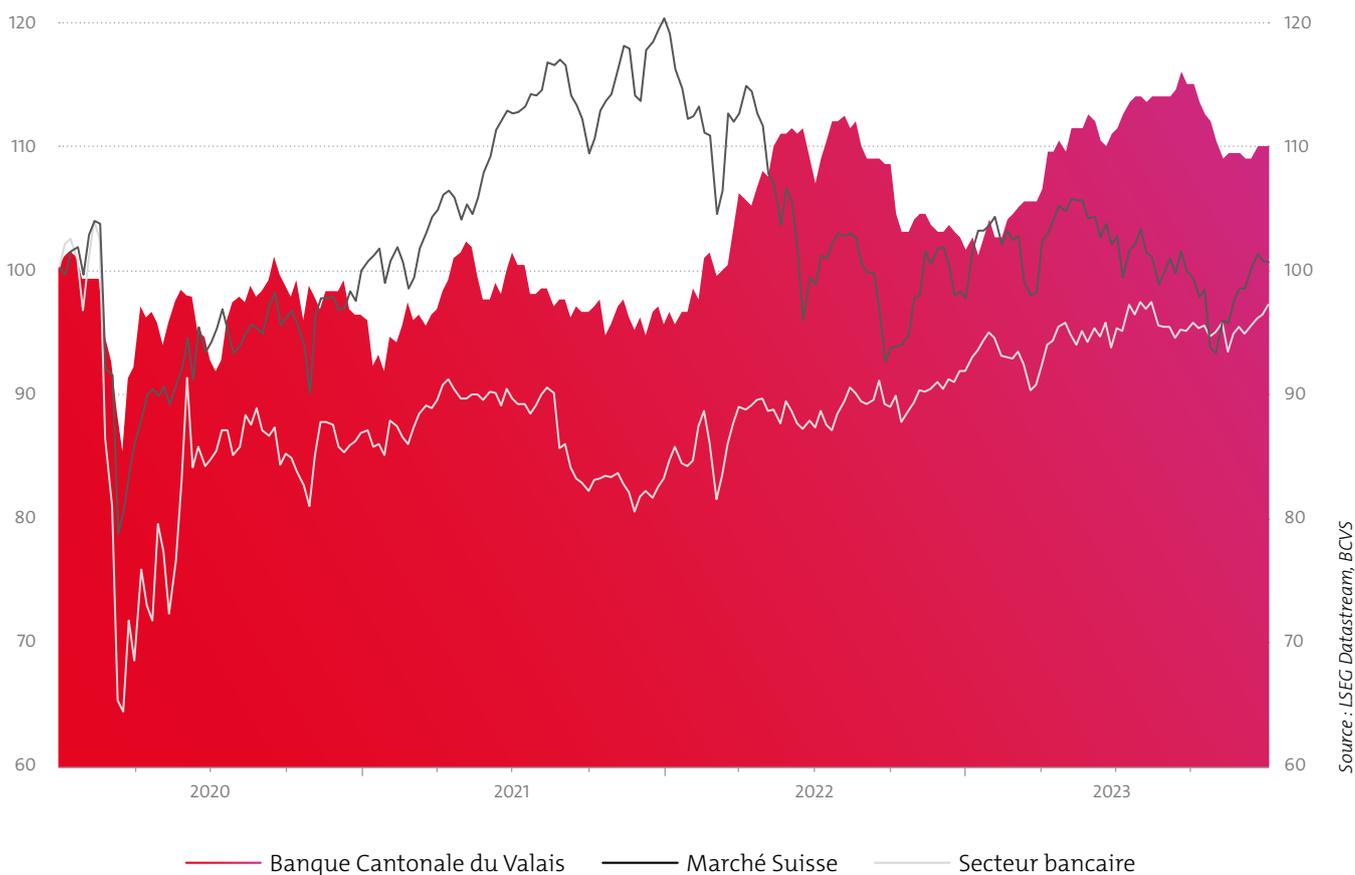
109.—

Reprise du cours de l'action en 2023

Avec un cours de clôture de CHF 109.– au 31 décembre 2023, l'action BCVS est remontée durant l'exercice 2023. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3.55 par action versé en mai, l'action réalise une performance positive de 8,22% en 2023.

Sur ces quatre dernières années, sans tenir compte des dividendes versés, la performance de l'action BCVS est comparable à la moyenne des actions du secteur bancaire.

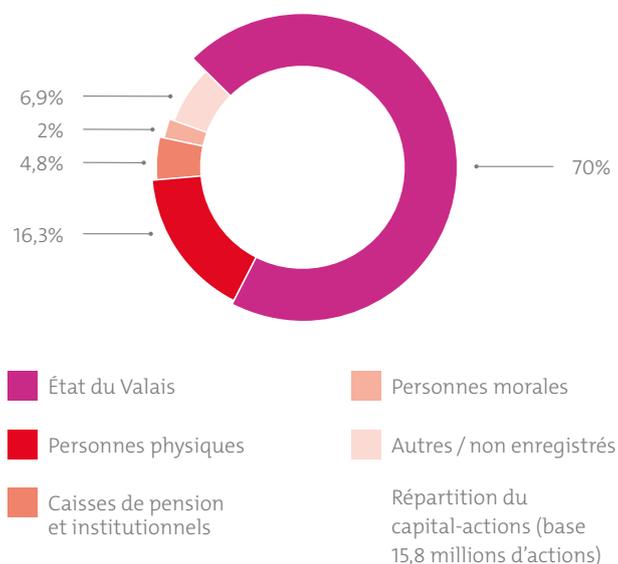
Évolution relative de l'action BCVS – cours en base 100



Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2023, 13'990 actionnaires étaient identifiés. 11'171 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

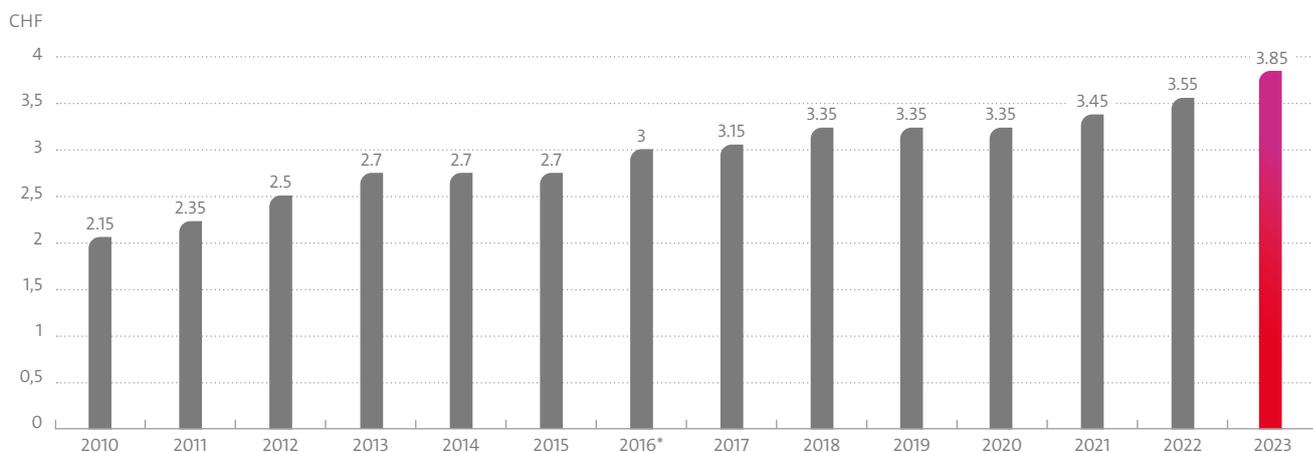
Cotation	SIX		
Valeur nominale de l'action	CHF 10.–		
Numéro de valeur	30595120		
Numéro ISIN	CH0305951201		
Symbole de cotation	WKBN Bloomberg	WKBN Reuters	WKBS



Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 40% à 60% du résultat d'entreprise apuré.

À l'Assemblée générale du 26 avril 2024, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende supérieur de 30 centimes à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 3.85 par action.



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

La banque de détail

La banque de détail gère les affaires bancaires standardisées avec la clientèle des personnes physiques. Elle s'appuie sur un réseau physique de proximité et des solutions digitales performantes pour accompagner ses clients à chaque étape de leur vie.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur incontournable du marché hypothécaire cantonal, la BCVS poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Pour accompagner ses clients dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, différentes solutions leur sont proposées. Préparé en 2023, le projet « Packs hypothécaires » s'est concrétisé en ce début d'année 2024. La BCVS se démarque de la concurrence par une approche novatrice qui propose une personnalisation et une flexibilité du prêt hypothécaire.

Le financement immobilier a intégré la notion de durabilité dans ses processus. Cela s'inscrit dans le contexte de la mise en application des nouvelles directives de l'Association Suisse des Banquiers (ASB), « relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments » et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elles s'appliquent aux conseils fournis aux privés pour le financement d'un bien immobilier. Les questions de l'efficacité énergétique et des mesures de rénovation doivent être évoquées et discutées avec la clientèle.

INDICATEUR IMMOBILIER

La BCVS accorde une grande importance à la situation et l'évolution du marché immobilier valaisan : d'une part, car elle finance les projets d'entreprises ou de privés, d'autre part, car le secteur de la construction et de l'immobilier joue un rôle primordial pour toute l'économie du canton. C'est pourquoi depuis 2014, la BCVS et l'Association des propriétaires de la Chambre Immobilière du Valais (CIV) se sont unies pour proposer leur indicateur immobilier afin de mesurer l'évolution du marché de la villa, de la PPE (propriété par étages) et du locatif dans les différentes régions du Valais. Cette étude est réalisée avec la collaboration du cabinet de conseil immobilier Wüest Partner.

L'édition 2023, publiée en novembre, souligne une fois de plus l'influence du contexte économique sur le marché immobilier. Les impulsions sont contrastées en Valais : d'un côté, la croissance démographique et de l'emploi ont stimulé la demande de biens ; de l'autre, l'inflation et les coûts élevés de financement ont réduit le pouvoir d'achat. Bien que les prix des maisons et appartements aient continué de grimper par rapport à 2022, cette hausse s'est ralentie laissant présager une stabilisation des prix

en Valais et en Suisse pour 2024. L'étude fait également le point sur le marché de la montagne, en perte de vitesse en comparaison aux années précédentes.

Une conférence de presse ainsi qu'une présentation publique pour le Valais romand ont suivi la publication de la brochure. Elles ont permis de commenter les principales tendances du marché immobilier valaisan.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVS est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle l'accompagne dans son développement financier. Elle propose des offres attractives comme l'octroi d'un bon cadeau pouvant atteindre CHF 150.– à l'ouverture d'un compte « tirelire » BCVS Start. Pour préparer au mieux les jeunes dans leur apprentissage financier, le Pack Jeunes leur offre certains privilèges comme un bon cadeau d'une valeur de CHF 100.– dans l'un de nos magasins partenaires et un catalogue MYBCVS, offrant des activités diverses et variées. Elle met aussi à disposition un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour la réalisation de leurs objectifs.

FINANCEMISSION

En 2016, les 24 Banques Cantonales ont cofondé FinanceMission, avec les associations faitières des enseignants de Suisse romande (SER) et de Suisse alémanique (LCH). L'association promeut l'acquisition de compétences financières, la lutte contre l'endettement des jeunes et les sensibilise aux dangers liés aux jeux d'argent. Elle s'engage notamment en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse et son offre se base sur des programmes scolaires, mais demeure ludique et instructive. FinanceMission met en ligne des supports pédagogiques d'apprentissage tels que « FinanceMission World » et « FinanceMission Heroes ».

LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé depuis de nombreuses années un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. L'expertise et le conseil personnalisé s'articulent autour des placements, de la prévoyance, de la fiscalité, des successions et du financement immobilier.



La situation de chaque client étant différente, l'approche est individualisée et comporte différents modules à choix. L'objectif est de garantir la couverture des besoins financiers et de l'optimiser.

LE RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVS

Consciente de l'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, la BCVS concentre sa stratégie de proximité sur deux objectifs principaux et complémentaires : l'optimisation du réseau physique et le renforcement des moyens numériques. Ses clients peuvent ainsi profiter de contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces. Les agences et les bureaux-conseils composent la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVS propose à sa clientèle un service recourant aux technologies actuelles leur offrant de nombreuses fonctionnalités sécurisées et couvrant ainsi tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 22 agences et 12 bureaux-conseils, situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 200 conseillers et collaborateurs, de 66 appareils de retraits automatiques, 19 de versements automatiques ou encore 13 multifonctions. En 2023, la BCVS a transformé l'agence de Champéry en bureau-conseil. Pour accompagner de manière optimale ses clients et cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la BCVS investit chaque année dans son réseau. La rénovation actuelle de l'agence régionale de Monthey en est un bel exemple. La Banque adapte ses points de vente aux besoins de sa clientèle. Celle-ci préfère gérer ses opérations courantes depuis des téléphones portables ou des ordinateurs, et se déplacer dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone libre-service, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles.

LA BANQUE EN LIGNE

À côté de ses points de vente physiques, pour la clientèle préférant une relation bancaire à distance, la BCVS poursuit le développement de la banque en ligne. Ses utilisateurs peuvent ainsi effectuer, depuis chez eux, leurs transactions bancaires via le site Internet ou leur téléphone portable. La clientèle bénéficie d'une gamme complète de prestations

digitales pour le trafic des paiements ou la gestion des comptes e-trade pour les opérations de bourse notamment. Le customer center met à sa disposition un service d'e-mail sécurisé avec l'e-banking et l'application mobile ainsi qu'un call center professionnel et un espace de discussion (chat proactif) pour les conseillers.

LE DIGITAL BANKING

La BCVS suit attentivement les évolutions digitales proposées. Souhaitant offrir à sa clientèle des solutions innovantes et appropriées, s'adaptant à la nouvelle génération, elle implémente les nouveautés les plus pertinentes. Si le conseil et la proximité physique restent le cœur de ses activités, elle les complète avec des services dématérialisés et multicanaux qu'elle ne cesse de développer.

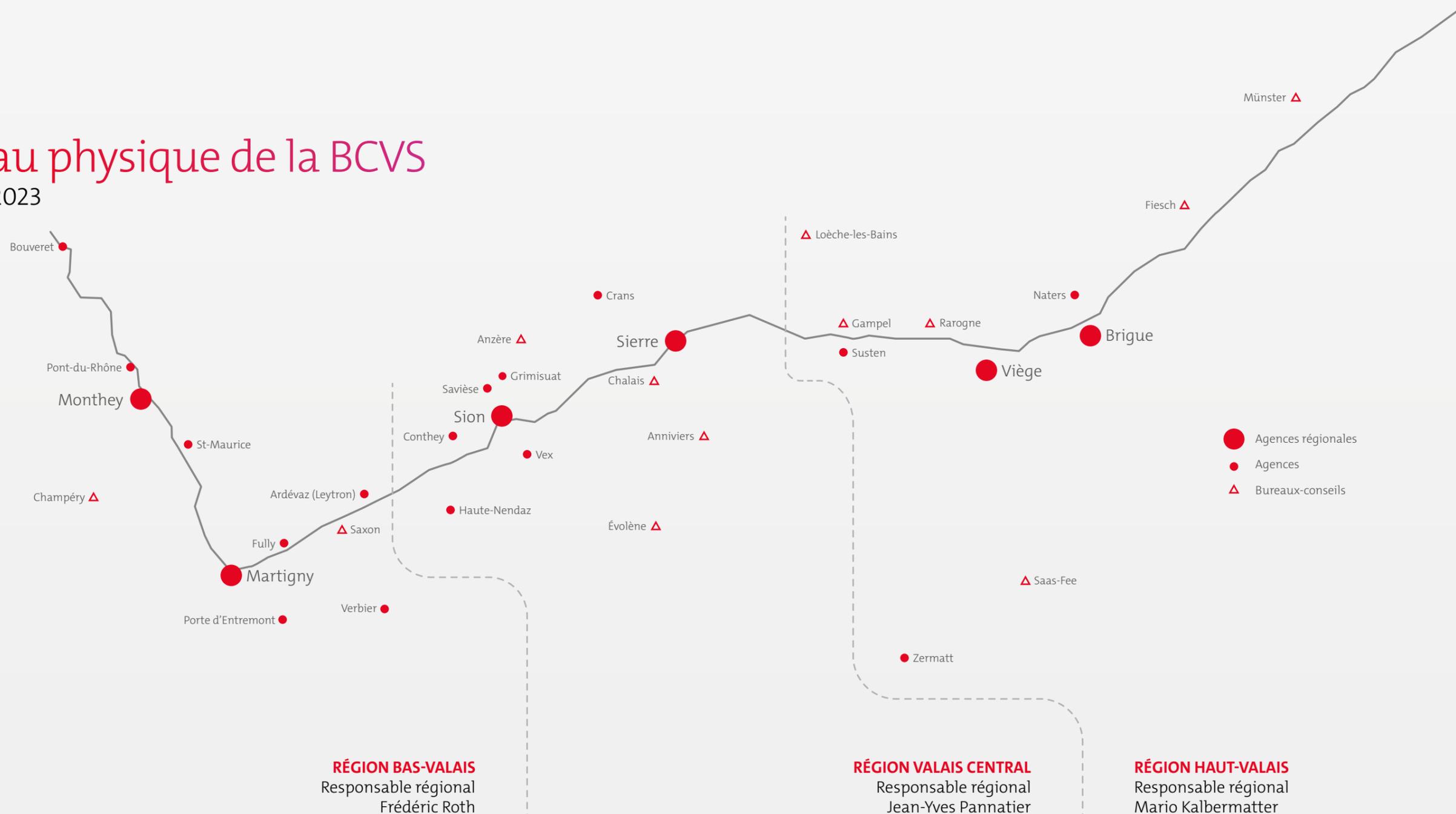
Bloquer une carte, la remplacer en cas de perte ou de vol, ou encore visualiser le code NIP, la dernière version de l'application BCVS One permet de garder le contrôle en tout temps. Autre service numérique disponible, l'application BCVS Mobile simplifie l'accès à la banque online sans contrainte d'horaire, ni de lieu. Plébiscitée par la clientèle, elle connaît un succès croissant. En 2023, 69% des connexions se sont effectuées au moyen du téléphone portable. Sur la base de ce constat, la Banque débute en 2024 un projet stratégique de refonte de l'application BCVS Mobile qui sera disponible dès 2025.

La BCVS propose également l'application BCVS TWINT. Cette dernière permet de régler simplement ses achats en Suisse avec son téléphone portable en toute sécurité dans tous les points de vente équipés. Elle offre de nombreux avantages comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. En 2023, la BCVS compte une augmentation de 12% du nombre d'utilisateurs de BCVS TWINT. Il est aussi possible de devenir client à distance via l'onboarding numérique. Grâce à une identification effectuée par vidéo et à une signature électronique des documents, l'intéressé peut ouvrir un compte sans devoir se rendre physiquement dans une agence.

BCVS One pour la gestion des cartes de débit, de crédit et Prepaid, BCVS TWINT pour les paiements facilités et le transfert d'argent et BCVS Mobile pour la gestion au quotidien de sa relation bancaire. Trois applications pour être au plus proche des clients, qui ont de plus en plus recours aux applications mobiles pour la gestion au quotidien de leur relation bancaire.

Réseau physique de la BCVS

au 31.12.2023



- Agences régionales
- Agences
- △ Bureaux-conseils

RÉGION BAS-VALAIS

Responsable régional
Frédéric Roth

AGENCES RÉGIONALES

Martigny
Monthey

AGENCES

Ardévaz (Saillon, Leytron,
Ovronnaz, Chamoson)
Bouveret
Fully
Pont-du-Rhône
Porte d'Entremont
St-Maurice
Verbier

BUREAUX-CONSEILS

Champéry
Saxon

RÉGION VALAIS CENTRAL

Responsable régional
Jean-Yves Pannatier

AGENCES RÉGIONALES

Sion
Sierre

AGENCES

Conthey – Vétroz – Ardon
Crans
Grimisuat
Haute-Nendaz
Savièse
Vex

BUREAUX-CONSEILS

Anniviers
Anzère
Chalais
Évolène

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Mario Kalbermatter

AGENCES RÉGIONALES

Brigue
Viège

AGENCES

Naters
La Souste
Zermatt

BUREAUX-CONSEILS

Fiesch
Gampel
Loèche-les-Bains
Münster
Rarogne
Saas-Fee



PA Felli

L'architecte Carlos Lopes, accompagné de la dessinatrice Stéphanie Jacinto, gère le projet de rénovation de l'agence régionale BCVS de Monthey. Le chantier, qui requiert un savoir-faire spécifique, devrait les occuper jusqu'à l'automne 2024.

Le private banking et l'Asset Management BCVS en un clin d'œil



Clients avec dépôts-titres

31'508

en nombre



Certificats BCVS

131

en millions de francs



Fonds de placements BCVS

927

en millions de francs

Une gamme complète de solutions de placements

FONDS DE PLACEMENT BCVS

BCVS  flex Conservative

BCVS  flex Opportunity

BCVS Equity Switzerland

BCVS  flex Pension 35

BCVS  flex Invest 35 EUR

BCVS  flex Pension 65

MANDATS DE GESTION

BCVS star select 

BCVS active portfolio – swiss focus 

BCVS smart 

Niveau de service

PLAN D'INVESTISSEMENT

BCVS  Step invest

BCVS  Step Life

MANDATS DE CONSEIL

Expert 

Advanced 

Compact 

Niveau de service

CERTIFICATS BCVS

-  Actions européennes durables
-  Actions mondiales durables
-  Actions Swiss Quality
-  Actions réels
-  Actions Megatrend Selection
-  Actions Monde Qualités ESG – Recovery
-  Fonds Immobiliers Suisses
-  Actions Monde Pricing Power

La banque de gestion de fortune

Des solutions d'investissement flexibles et individualisées et une communication proactive et ciblée caractérisent le service et l'accompagnement de la BCVS en matière de gestion de fortune.

L'approche de la BCVS en matière de gestion de fortune s'appuie sur une expertise bancaire reconnue et un accompagnement individualisé. Les experts pratiquent une politique de placement robuste, adaptée au profil de l'investisseur, misant sur des valeurs sûres à fort potentiel de performance, tout en gérant les risques inhérents à toute stratégie d'investissement. Des services de qualité qui permettent de bâtir une relation de confiance et de proximité avec la clientèle.

LA BCVS RÉCOMPENSÉE UNE FOIS DE PLUS POUR SA GESTION EN PLACEMENT

Les compétences de la BCVS en matière de placement ont une nouvelle fois été reconnues. Pour la troisième année consécutive, après 2021 et 2022, le fonds de placement « BCVS/WKB (CH) flex Pension 35 » a remporté un « Lipper Fund Award ». Ce prix a été délivré par Refinitiv, entreprise mondialement reconnue et spécialisée dans les informations financières. Il honore depuis plus de trente ans la solidité, la constance et la performance des fonds de placements au sein d'une même catégorie.

Les bons résultats des cinq dernières années du fonds « BCVS/WKB (CH) flex Pension 35 » ont été récompensés, dans la catégorie « Mixed Asset CHF Flexible ». Dans un contexte de baisse des cours historiques en 2022, le prix du fonds a lui aussi naturellement diminué. Grâce à la gestion active, le fonds s'est cependant imposé face aux produits concurrents. Ce positionnement confirme les qualités et l'intérêt de ce produit de placement très flexible, adapté tant aux besoins de la prévoyance qu'à la clientèle traditionnelle. Le fonds « BCVS/WKB (CH) flex Pension 35 » lancé en 2017, atteint aujourd'hui environ CHF 315 millions de capital sous gestion.

L'équipe de l'Asset Management.



**LIPPER FUND
AWARD**
Une gestion
qui atteint
des sommets !

L'ESG ET L'ASSET MANAGEMENT

Les placements durables occupent une place toujours plus importante. Les experts du domaine favorisent la durabilité en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans leurs processus de gestion. Ainsi en 2023, l'Asset Management (AM) a poursuivi ses engagements durables à travers le projet « MOVE TO ESG ». Un groupe de travail, composé d'une dizaine de collaborateurs représentant les différentes divisions, a été conduit par la Responsable ESG Asset Management & Advisory, avec l'appui de spécialistes externes. Ce projet, stratégique au sein de la Banque, a été initié dans le contexte de la mise en application des directives Swissbanking : « intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ». Une première étape « conceptuelle » a permis de développer une annexe ESG, intégrée aux contrats, afin de récolter les préférences ESG des clients tel que requis par la directive. La partie « réalisation IT » s'est déroulée avec les développements informatiques pour le stockage des données et l'adaptation ensuite des reportings.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2023, plus de 250 collaborateurs ont suivi une formation sur la durabilité. La formation spécifique a abordé les produits de la Banque et leur méthodologie de durabilité.

GESTION DURABLE ET CRITÈRES ESG DANS LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Dans la catégorie des fonds de placement « flex » de droit suisse, l'approche ESG, validée par la FINMA en octobre 2022, est mise en œuvre à travers la sélection des fonds cibles. Au minimum 70% de leur composition doit correspondre à une ou plusieurs méthodologies ESG (exclusion et /ou filtrage positif). Une gestion similaire est adoptée pour nos fonds de droit luxembourgeois. Pour le fonds « BCVS / WKB (CH) Equity Switzerland » (investissements collectifs en titres directs), au minimum 70% des investissements du fonds doivent découler de l'approche ESG suivie par la BCVS. Cette partie du portefeuille ne peut intégrer aucune position de sociétés exclues, à savoir des sociétés figurant sur la liste publiée par l'Association Suisse pour des Investissements Responsables (ASIR) ou qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique. Une approche de filtrage positif au sein de chaque secteur est, de plus, appliquée dans la gestion du fonds.

Les trois certificats BCVS durables (investissement en titres directs), à savoir « Actions européennes durables », « Actions mondiales durables » et « Actions Monde Pricing Power » respectent les critères d'exclusion fixés par la Banque et appliquent une approche best-in-class.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, BROCHURES « MARKET »

Voilà maintenant près de quatre ans que la BCVS élabore sa politique d'investissement « Made in Valais », au travers de son Comité stratégique d'investissement. Les décisions prises ces dernières années ont contribué positivement à la performance des portefeuilles. En 2023, face à une toile économique complexe, la BCVS a dû relever des défis importants. D'une part, ne pas sous-pondérer les actions dans les portefeuilles, face à un environnement économique délicat ; d'autre part, investir à nouveau dans des obligations pour profiter de la forte hausse des rendements. Ce positionnement s'est avéré opportun. Il a permis de générer des performances positives, comparativement intéressantes.

La proximité avec la population valaisanne et la vulgarisation, tels sont les objectifs que poursuit la brochure « Market ». Ces informations boursières sont disponibles au travers de la brochure papier mais aussi avec l'émission mensuelle télévisée, produite et diffusée sur Canal9. Publiée également sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Banque, cette information permet d'accroître la compréhension des marchés financiers pour tous nos clients. L'équipe de l'Asset Management, chargée de ces publications, facilite ainsi l'accès à l'environnement boursier et décortique les tendances économiques du marché, mondial et suisse, à travers notamment des sujets pertinents pour les Valaisans.

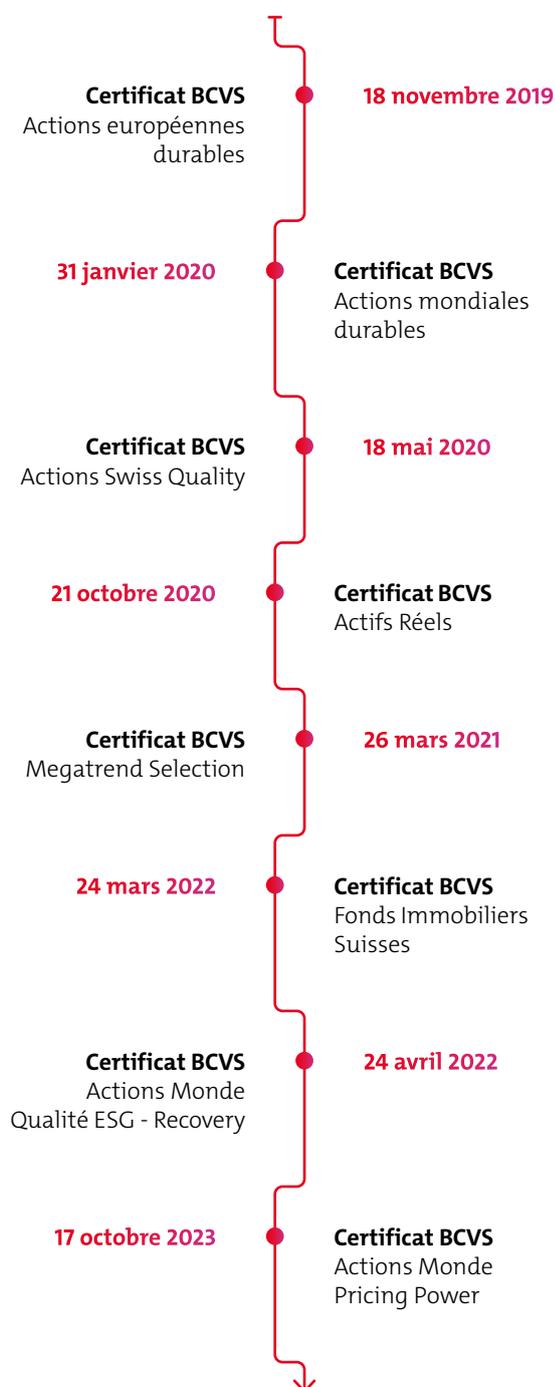
Découvrez l'émission « Market » sur www.bcvs.ch/market



Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable :

www.bcvs.ch/rapport-rse2023

Évolution chronologique des dates de création des certificats BCVS



« BCVS STEP LIFE »

Le nouveau produit « BCVS Step Life » est proposé à la clientèle de la Banque depuis la fin de l'année 2023. Simple, personnalisé et flexible, il lui permet de toucher une bonification régulière pour compléter ses revenus. Ce produit désinvestit graduellement le capital prévoyance ou le 3^e pilier, tout en faisant fructifier le reste de l'investissement sur les marchés. La stratégie est définie en collaboration avec les conseillers de la BCVS, avec pour objectif de trouver le meilleur rapport rendement-risque, selon les attentes du client. Les choix s'effectuent ensemble : choix du fonds de placement BCVS, fréquence et durée du désinvestissement et montant de la bonification régulière. Ces paramètres sont modifiables à tout moment. Le plan « BCVS Step Life » offre de nombreux avantages et complète l'approche qualitative de la Banque en matière de gestion de fortune.

CERTIFICAT BCVS « ACTIONS MONDE PRICING POWER »

La Banque a étoffé sa gamme de produits d'investissements avec le lancement à l'automne 2023 de son nouveau certificat « Actions Monde Pricing Power ». Il se compose d'une quarantaine de sociétés internationales, actives notamment dans les secteurs de la santé, des technologies de l'information et de la communication, de l'industrie et du luxe. Ce choix repose sur trois approches complémentaires. L'approche « pricing power » sélectionne des sociétés capables de maintenir des marges brutes élevées et stables dans le temps. L'approche qualité se focalise sur les entreprises qui démontrent des capacités à rembourser leur dette et qui ont la meilleure rentabilité attendue sur capitaux investis. L'approche durabilité, quant à elle, privilégie les sociétés les plus responsables, sensibles à l'environnement, aux relations sociales et suivant les principes de bonne gouvernance (ESG). Les sociétés retenues doivent être capables de maintenir leurs marges et d'augmenter leurs prix dans un environnement où l'inflation resterait plus élevée que par le passé. Ce produit est proposé avec une échéance à une année.

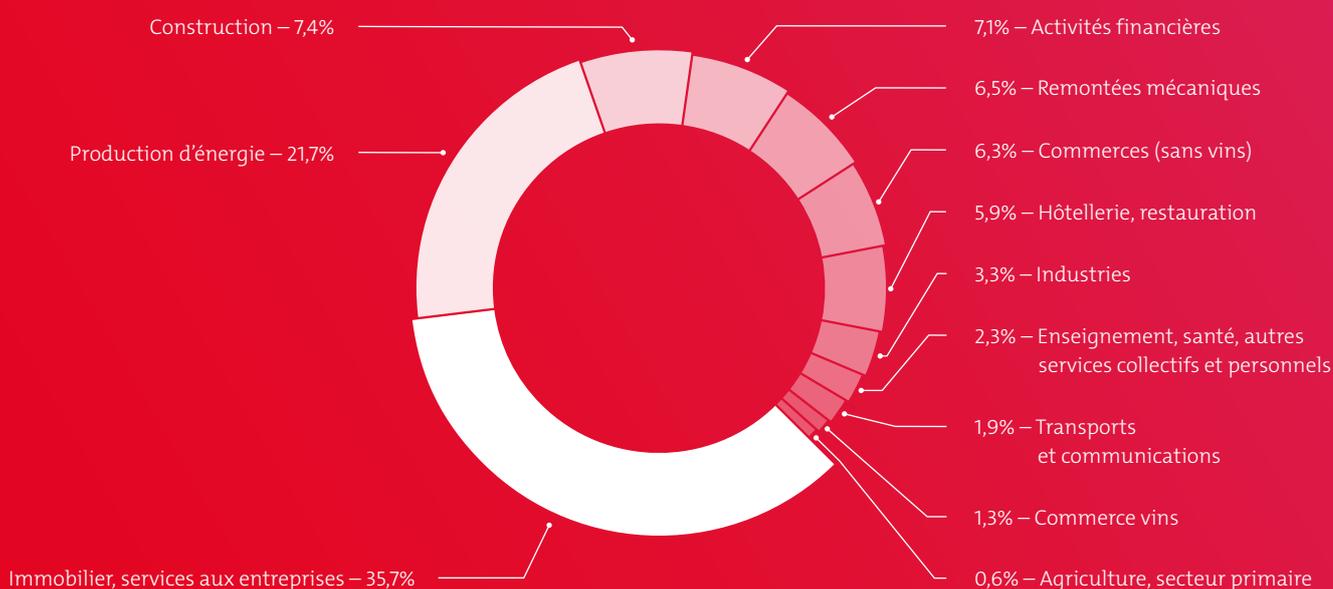
Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2023 : 6'148 sociétés clientes de la BCVS (+3,28% par rapport à 2022)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVS en comparaison avec 2010



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



La banque des entreprises

Conformément à la mission confiée par le législateur valaisan, l'activité de la BCVS auprès des entreprises dépasse le simple exercice du métier bancaire. Elle leur fournit une politique de crédit adaptée, un conseil personnalisé et un accompagnement de qualité sur le long terme. La Banque constitue ainsi le partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

La BCVS incarne la banque des entreprises en Valais. Son rôle dans le développement de l'économie est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que « la Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue ainsi le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille. La BCVS s'engage en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Elle joue également un rôle prépondérant dans la transmission d'entreprises. Par son action dans cet accompagnement essentiel, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chaque acteur économique : entrepreneurs, associations professionnelles, organisme de promotion économique, institutions et monde politique.

LA BCVS, UN PARTENAIRE DE CHOIX POUR LES GRANDES ENTREPRISES

La BCVS se profile comme un intermédiaire de choix pour les grandes entreprises valaisannes. La mise en place en 2022 d'un département centralisé dédié, a eu des effets particulièrement favorables pour nos partenaires et nos clients. Les perspectives demeurent d'ailleurs très positives pour 2024. Les grandes entreprises, issues des secteurs privé et public, nécessitent un accompagnement sur mesure et des solutions adaptées à leurs besoins. À côté de ce département, l'expertise auprès des PME est maintenue dans les régions. Cette mission de proximité est essentielle, car les PME représentent une force fondamentale pour le tissu économique valaisan.

CONSEIL PATRIMONIAL

Maximiser la situation financière de la clientèle pour garantir la couverture des besoins financiers, assurer le bien-être de sa clientèle et celui de ses proches sont deux objectifs qu'étudient les spécialistes du conseil patrimonial. Afin d'anticiper au mieux l'avenir, la globalité du patrimoine doit être examinée. En effet, chacun dispose d'une situation qui lui est propre : revenu, patrimoine, état civil, famille, immobilier. Identifier clairement les mesures optimales à prendre est une tâche souvent complexe. Comment prendre en compte les placements, le financement immobilier, la prévoyance privée et professionnelle et la fiscalité d'un seul tenant ? Nos conseillers analysent les situations personnelles, aussi diverses et variées, pour trouver la meilleure solution en termes d'emprunt, de rachat dans la caisse de pension, d'investissement sur les marchés, de forme de revenu AVS, de pacte successoral ou encore d'impact sur la fiscalité.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Pour répondre à sa mission de développement, la BCVS poursuit les efforts d'intégration de nouvelles approches, avec des technologies innovantes. De ce fait, les Institutionnels peuvent compter en tout temps sur un large éventail de prestations et de compétences internes. Le cœur de l'activité du secteur de la clientèle institutionnelle se concentre sur des réponses personnalisées, une proximité renforcée et une écoute attentive des besoins. Sa plus-value s'articule d'ailleurs sur l'individualisation des prestations et sur la réactivité des réponses apportées.

RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

Les patrons de grandes sociétés, les dirigeants de PME et les indépendants actifs dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, se sont rassemblés le 7 septembre 2023, à Vouvry sur le site de la société AISA Automation Industrielle SA à l'occasion de la Rentrée de l'économie valaisanne (REV). Ce rendez-vous d'envergure a été initié par la BCVS et le Groupe Mutuel en 2017 et est organisé conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER Valais), l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE) et l'Union Valaisanne des Arts et Métiers (UVAM). Dans une atmosphère conviviale, la REV se veut une plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant de nouer des relations constructives et de faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton.

Chaque année, une thématique est abordée par les acteurs économiques du canton. La dernière conférence a traité de la « pénurie de main-d'œuvre ». Les intervenants, issus des secteurs de l'hôtellerie, de l'industrie, de l'ingénierie et de la formation ont apporté leur éclairage, partageant leur expérience respective et esquissant des pistes pour relever ce défi.

LE RENDEZ-VOUS DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

La Banque Cantonale du Valais, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER Valais) et Relève PME ont créé l'association PME Relais VS. Le Rendez-vous de la transmission d'entreprises entend sensibiliser les entrepreneurs à la transmission de leur entreprise dans les meilleures conditions et mettre ainsi à disposition des

PME des outils pratiques pour que cédants et repreneurs puissent planifier et réussir cette succession. Cette thématique est d'une importance considérable pour notre canton, puisque 4'500 sociétés seront concernées dans les cinq prochaines années. La cession d'une société à une nouvelle génération se révèle être un potentiel d'affaires considérable mais est aussi un parcours complexe. Dans ce sens, la BCVS jouit d'une expérience dont peu d'acteurs disposent en Valais. Elle accompagne, guide et conseille chaque année de nombreuses entreprises.

La transmission est devenue un Rendez-vous de la Foire du Valais. En 2023, sous l'égide PME Relais VS, conférence et table ronde ont mis l'accent sur l'échange d'expériences, ont abordé les bonnes pratiques ainsi que les pièges à éviter. Chaque passation d'entreprise détient sa propre histoire, mais cette rencontre a permis de contribuer, de manière concrète, à l'avenir et à la vitalité du tissu économique valaisan.

ESPACE INNOTHÈQUE : TOUJOURS PRÉSENT !

La Banque sponsorise l'Espace Innothèque, haut-lieu de la création et de l'innovation valaisannes de la Foire du Valais. Pendant dix jours, des conférences y ont été organisées pour valoriser les start-up valaisannes. Ces dernières côtoient leur public et proposent des activités accessibles librement pour démontrer leur savoir-faire. Le Prix Créateurs BCVS, porté par la Promotion économique Valais et la BCVS, bénéficie également d'un emplacement dans cet espace. Les anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS ont animé quotidiennement ce stand en partageant leurs activités placées sous le signe de l'innovation.

Le 29 septembre 2023 s'est déroulé le Rendez-vous de la transmission d'entreprises à la Foire du Valais.



14^e édition du Prix Créateurs BCVS



La Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS, co-organisé avec la Promotion économique Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, et met en lumière les innovations valaisannes.

Les entrepreneurs valaisans, issus de toutes les régions du canton, ont déposé trente-six projets pour la 14^e édition du Prix Créateurs BCVS. Le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a choisi cinq finalistes. Pour se déterminer, il s'est appuyé sur des critères objectifs, tels que le potentiel d'innovation, la faisabilité technique ou l'apport économique pour la région.

- MyPiece Mouthpieces (Termen), embouchures sur mesure pour les instruments à cuivre ;
- Alp Training (Martigny), application d'entraînement pour les sports d'endurance, basée sur l'intelligence artificielle ;
- Rain Alert (Saxon), plateforme web qui contrôle en temps réel les dangers naturels en cours ou à venir ;
- WhattAnyWhere (Sion), start-up qui développe un générateur d'électricité verte indépendant du réseau électrique ;
- Solar Power Center (Monthey), centrale énergétique modulaire mobile, alimentée par des panneaux solaires.

Le public a plébiscité le projet MyPiece Mouthpieces, qui a recueilli 57,1% des voix. L'entreprise a remporté un chèque d'une valeur de CHF 25'000.-. Celui-ci se compose d'un montant de CHF 10'000.- en espèces et de prestations de coaching et d'accompagnement pour une somme de CHF 15'000.-. Le trophée a été remis à l'occasion d'une soirée organisée à la salle polyvalente de Conthey, le 25 mai 2023, en présence de quelque cinq cents invités.

PROJETS	FINALISTES	LAURÉATS
>700	5	2
dossiers reçus en 14 éditions	projets en lices	innovations primées

Le projet MyPiece Mouthpieces a remporté la 14^e édition du Prix Créateurs BCVS.



Prix « Coup de cœur » du Prix Créateurs BCVS

Le Prix « Coup de cœur » des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS a été remis le 29 septembre à la Foire du Valais, à l'Espace Innothèque. Il récompense la start-up WhattAnyWhere, basée à Sion, qui développe un générateur d'électricité verte indépendant du réseau électrique.

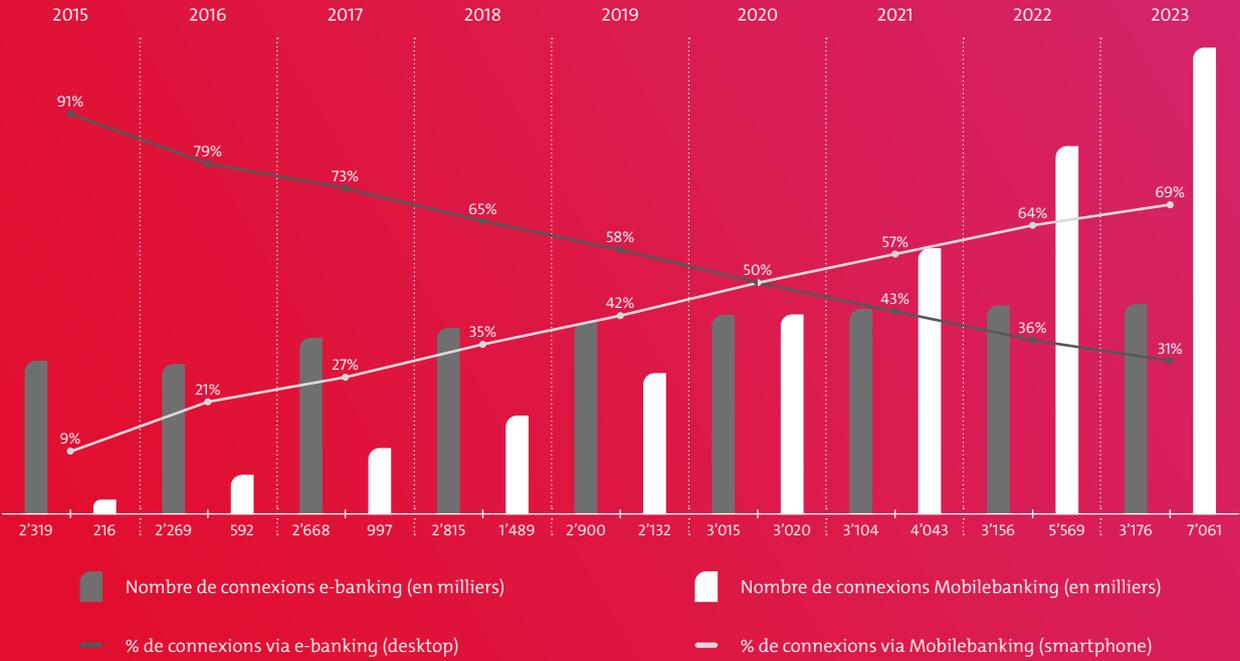
La start-up technologique WhattAnyWhere a séduit les anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS. Ils lui ont décerné ce prix de CHF 5'000.- en espèces. Basée au Campus Energypolis à Sion, elle développe et prépare la commercialisation d'un générateur de haute puissance qui fonctionne hors du réseau électrique usuel.

L'Espace Innothèque a accueilli durant dix jours les finalistes du Prix Créateurs BCVS. Le stand spécial, mis sur pied par la Banque, leur a permis de présenter au public leurs projets. Ce rendez-vous est également l'occasion d'asseoir la notoriété du Prix Créateurs BCVS, qui se veut innovant et accessible aux jeunes entrepreneurs valaisans.

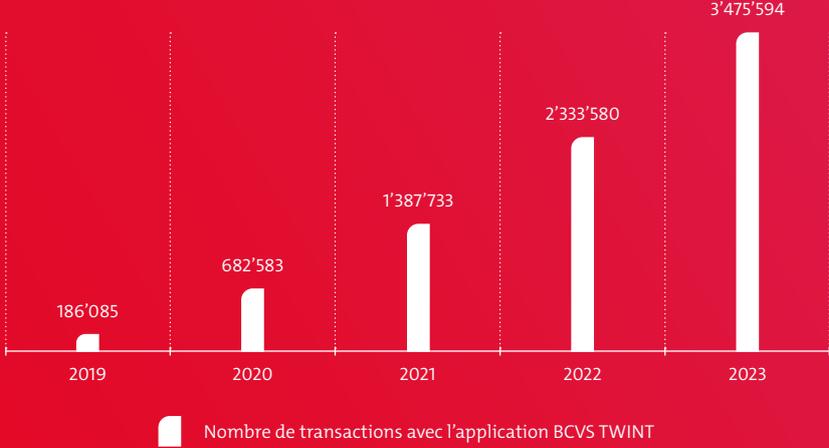
Le prix « Coup de cœur » des anciens finalistes du Prix a été remis à WattAnyWhere.



Progression des connexions – E-banking & Mobilebanking



Volume des transactions – Application BCVS TWINT





Masque du Lötschental

Après des heures de travail, l'œuvre de Lukas Ebener est terminée et le masque du Lötschental naît à la vie dans ce face-à-face intimiste. Leurs échanges demeureront secrets pour l'éternité.



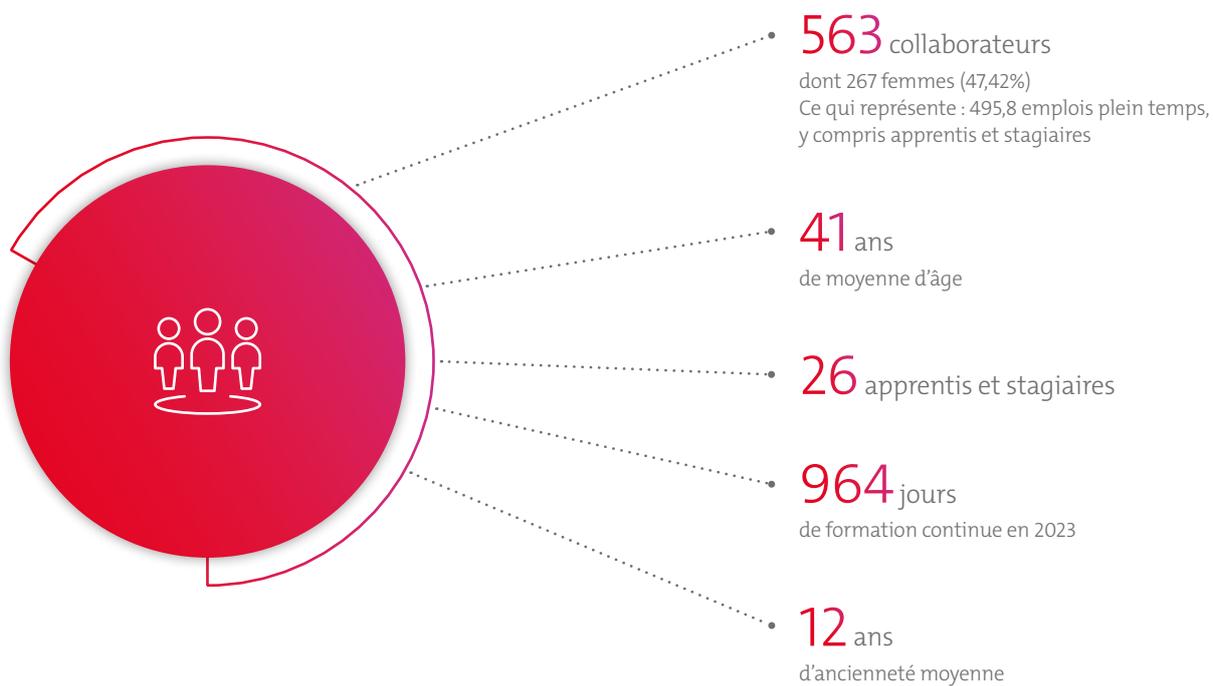
Responsabilité d'entreprise

- 46 Engagée pour ses collaborateurs
- 48 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
& développement durable
- 50 Engagée pour le Valais et sa population
- 52 La Fondation du 100^e de la BCVS

Engagée pour ses collaborateurs

Entreprise de référence en Valais, la BCVS place ses collaborateurs au cœur de sa réussite. Plusieurs projets ont été menés, avec eux et pour eux, dans le but de renforcer la stratégie employeur de la Banque.

Les collaborateurs BCVS en un clin d'œil



La BCVS assume une responsabilité sociale à l'égard de ses employés et a en ce sens déployé une stratégie employeur forte, réfléchie, innovante et compétitive. Cela se traduit de différentes manières, mais le fil rouge qui sous-tend toutes les décisions demeure l'humain. Il est au centre de tout. Le développement et l'épanouissement des collaborateurs sont la clé de voûte de la stratégie des Relations Humaines. Être un employeur attractif ne s'improvise pas. Ainsi, la Banque favorise le recrutement de nouvelles compétences, la mobilité interne des collaborateurs ou encore leur évolution professionnelle. Elle offre des opportunités de carrière stimulantes, des possibilités de formation continue et des prestations sociales attractives. La diversité, l'inclusion, l'égalité, la durabilité, la santé et le bien-être au travail sont autant de valeurs mises en œuvre au quotidien.

FÉMINISER LES POSTES À RESPONSABILITÉ

Plusieurs projets d'importance ont été menés en 2023 pour renforcer la stratégie employeur de la BCVS. Cette dernière s'engage pour la diversité et l'égalité des chances, travaillant sur les questions de genre et de mixité. Elle entend augmenter la féminisation des postes à responsabilité au sein de l'établissement. Des réflexions ont été menées avec les cadres sur les stéréotypes et les biais cognitifs liés à cette thématique. Des groupes de travail différents ont ensuite été constitués afin d'élargir la discussion et susciter la prise de conscience. Composés soit de femmes, soit d'hommes, ou mixtes, ces groupes impliqueront au final l'ensemble des employés. La Banque est convaincue que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus performantes et de meilleure qualité. Par ailleurs, le label « Fair-ON-Pay Advanced » a été renouvelé en 2023. Il souligne l'engagement durable de la Banque pour une politique d'égalité salariale entre femmes et hommes.

DES MESURES POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

La BCVS se préoccupe de la santé et du bien-être de ses collaborateurs. Diverses actions préventives et de soutien sont régulièrement conduites. Priorité en 2023 : l'enquête de satisfaction. Elle a été menée auprès de tous les employés de la Banque. Le taux de participation, élevé à 80%, a permis d'identifier des critères clés tels que la satisfaction, l'engagement et le bien-être des collaborateurs dans leur travail. L'utilisation de l'outil d'analyse JSA (Job stress analysis) offre un aperçu détaillé des facteurs de stress, des ressources, des contraintes et des atouts de l'organisation.

Les résultats ont été restitués dans un premier temps aux managers puis aux employés. Un tel processus a l'avantage de rapprocher les collaborateurs de leur manager et de donner du sens à la démarche. Il permet aussi d'intervenir de manière ciblée et préventive. Une première mesure a d'ailleurs été initiée en décembre 2023, avec la création d'un poste de « Référent bien-être ». Sa mission sera notamment de remonter les problématiques du terrain, d'être force de proposition, de contribuer à la réduction du stress et à

l'augmentation de la satisfaction. Ce projet se poursuivra en 2024 avec une priorisation des résultats et des mesures à prendre. Ce travail permanent participe activement au développement et à l'évolution culturelle de la BCVS.

LA DIGITALISATION, UN ATOUT

La technologie évolue en permanence. S'y adapter pour gagner en efficacité est une nécessité pour la Banque. Elle est confrontée à un double défi : implémenter de nouveaux outils digitaux et systèmes d'informations RH ainsi que préparer les collaborateurs au monde évolutif et digital en développant les compétences adéquates. L'introduction de méthodes de travail digitalisées représente un atout pour la clientèle, une simplification des processus pour tous et soigne l'employabilité de nos collaborateurs. Cette transition se réalise toujours dans un respect de proximité, valeur cardinale de la BCVS.

LA FORMATION, CLÉ DU SUCCÈS

La Banque accorde une grande importance à la formation et au renforcement des compétences de ses collaborateurs. La valorisation du savoir-faire et du professionnalisme des équipes contribue au succès de l'entreprise. Un projet de développement des aptitudes managériales a débuté l'an dernier et se poursuivra en 2024. À la fois leader et coach, le manager moderne mène et accompagne ses équipes, dans un souci permanent de qualité et de respect.

L'attention de la Banque portée sur la formation a débouché sur la création d'une Académie de formation interne, effective en 2024. Son objectif ? S'assurer que les nouveaux collaborateurs acquièrent les bonnes compétences le premier mois pour exercer efficacement leur métier et développer leur autonomie.

La relève est également primordiale pour l'avenir de la BCVS, reconnue pour être un important pourvoyeur de places d'apprentissage. Elle organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les différents métiers du monde bancaire. Attirer les jeunes est un challenge supplémentaire. Pour ce faire, la Banque sort de ses murs pour rencontrer la relève de demain, susciter leur intérêt et leur exposer la diversité des métiers bancaires. La BCVS est une banque dynamique qui relève les défis de demain.

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable

La BCVS place le développement durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise au centre de sa stratégie. Son engagement en la matière s'est intensifié en 2023.

La BCVS est consciente de sa responsabilité et de son rôle. Elle intègre à ses activités, dans le respect des dimensions économiques, sociales et de gouvernance, le développement durable. En 2023, la BCVS a poursuivi ses principes éthiques. Elle a œuvré pour introduire les critères ESG dans les domaines du financement, des investissements, de la formation de ses collaborateurs et dans son offre de prestations durables. La Banque a publié pour la première fois en 2023 son rapport RSE & développement durable de manière séparée du rapport de gestion. La deuxième édition, publiée en 2024, a fait l'objet d'un audit restreint pour la première fois.

SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Banque a étendu sa gamme de produits pour accompagner ses clients dans leurs projets de transition énergétique. Le Crédit Eco Home offre la possibilité de financer rapidement et à taux préférentiel des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique comme la pose de panneaux solaires. La Banque a également actualisé son guide de la rénovation qui répond aux nombreuses questions que se pose un propriétaire avant de franchir le pas, notamment la planification des différentes étapes. Finalement, la Banque propose à sa clientèle un simulateur, disponible sur le site internet de la BCVS, et qui offre la possibilité de connaître le coût de rénovation et de calculer l'étiquette énergétique de son bien.

IMPLÉMENTATION DES DIRECTIVES

L'Association Suisse des Banquiers (ASB) a édicté de nouvelles directives pour renforcer la position de la place financière suisse en matière de finance durable. Les initiatives prises par le secteur bancaire, dont les nouvelles autorégulations en matière de finance durable, impliquent l'intégration des préférences et des risques ESG dans le

conseil en placement, la gestion de fortune et dans le conseil en financement immobilier. Pour répondre à ces nouvelles exigences, la BCVS a lancé le projet stratégique «MOVE TO ESG» impliquant plusieurs divisions de l'établissement (voir «Banque de gestion de fortune»). Depuis le 5 décembre 2023, la BCVS est en mesure d'intégrer les préférences ESG de ses clients dans ses processus internes et d'évaluer les instruments financiers ainsi que les risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, grâce à une méthodologie propre. Les nouveaux contrats seront adaptés en conséquence et comporteront dorénavant une annexe ESG destinée à l'ensemble de la clientèle existante. Le renouvellement des contrats existants est prévu d'ici au 1^{er} janvier 2025.

LA FORMATION : UN CHAPITRE ESSENTIEL

Pour implémenter les produits, comprendre les notions, intégrer les nouvelles mesures et accompagner efficacement sa clientèle, la BCVS a entrepris des formations relatives aux aspects RSE et ESG. Une approche modulaire et différenciée a été mise en place pour répondre aux besoins des différentes populations de collaborateurs. La Banque l'a développée à l'interne, accompagnée de partenaires externes reconnus tels que Wüest Partner AG ou Fintelligence AG. Cette formation a concerné plus de 250 collaborateurs. Pour l'ASB, les questions relatives à la formation sont primordiales. Les valeurs ESG et de développement durable gravitent à présent autour du conseil à la clientèle. Il devient dès lors capital d'intégrer ces valeurs durables dans la formation initiale ou continue des conseillers à la clientèle. Cette spécificité offre l'avantage d'apporter des conseils de manière transparente et contribue ainsi à la lutte contre l'écoblanchiment.

Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable :

www.bcv.ch/rapport-rse2023



Les 4 axes du développement durable à la BCVS en un clin d'œil

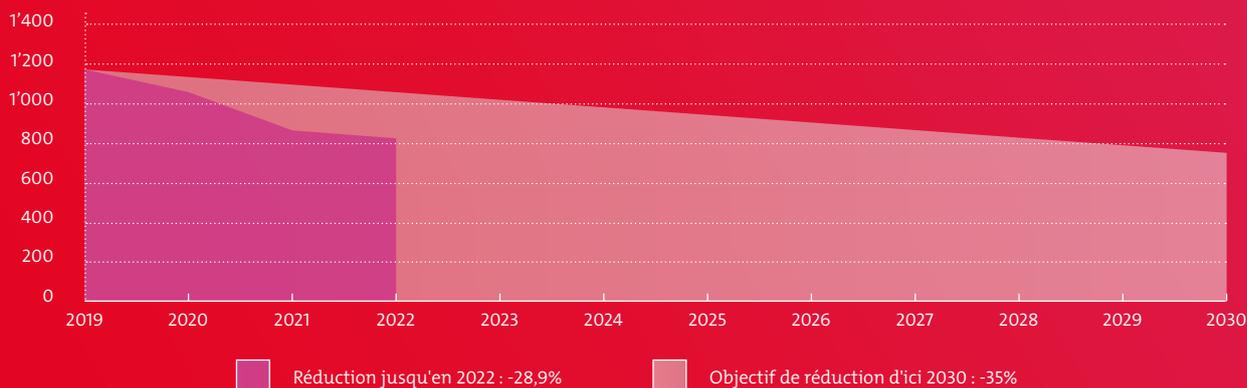


Objectifs de développement durable des Nations Unies sur lesquels la BCVS exerce la plus forte influence :



But de réduction et développement des émissions de CO₂

Total des émissions en tonnes de CO₂



Source : Rapport Swiss Climate 2023

Engagée pour le Valais et sa population

La BCVS est le partenaire de nombreuses manifestations sportives, culturelles et sociales valaisannes. Cet engagement appartient à l'ADN de la Banque. Il marque la proximité qu'entretient l'établissement avec la population du canton et renforce son ancrage local.

L'engagement de la Banque pour la population valaisanne fait partie intégrante de sa stratégie de communication. Il se traduit par le soutien à de nombreux événements dans les domaines sociaux, culturels, sportifs et académiques. Les partenariats établis s'inscrivent dans une démarche de partage, en accord avec les valeurs de proximité et d'innovation ainsi qu'avec la responsabilité locale de la BCVS. Ces parrainages se matérialisent sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière, d'une aide de nature logistique ou d'une mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, l'approche de la BCVS se situe dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. 650 projets ont ainsi été soutenus par la BCVS en 2023 pour plus de CHF 1,5 million.

BÄRGÜF

Bärgüf est une marque forte et reconnue dans le Haut-Valais, synonyme de lutte contre le cancer. La manifestation, créée en 2016, promeut des valeurs de solidarité. C'est tout naturellement que la BCVS a conclu un nouveau partenariat, devenant ainsi sponsor principal pour la 5^e édition. Bärgüf est une course sportive et caritative qui emprunte les routes du col de Moosalp, au départ de Stalden, en passant par Törbel. Les participants parcourent à pied ou à vélo les kilomètres de la route de montagne, se font parrainer et récoltent ainsi des fonds pour la bonne cause. La dernière édition a été marquée par un record de 955 participants.

Grâce à l'argent récolté, l'association Bärgüf soutient des projets régionaux dans la lutte contre le cancer, ainsi que le Centre hospitalier du Haut-Valais qui prévoit d'améliorer la détection, le traitement et la recherche chez les jeunes patients atteints de cette maladie. La BCVS est fière de soutenir cette cause.

Bärgüf





Grand Raid BCVS

GRAND RAID BCVS

La Banque et le sport valaisan ont tissé des liens importants depuis des années. Parmi les soutiens, le Grand Raid BCVS occupe une place de choix. Une course VTT (vélo tout-terrain) de légende à laquelle l'établissement prête son nom en tant que sponsor titre. Mondialement réputé et exigeant, ce parcours appartient aux plus belles courses de montagne d'Europe. La compétition véhicule des valeurs que partage la BCVS : compétence, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse. Soucieux de l'environnement, le Grand Raid BCVS respecte une charte de propreté et, pour la première fois en 2023, tous les parcours ont été ouverts aux VTT électriques. Pour sa 33^e édition, le Grand Raid BCVS a apporté quelques nouveautés, notamment en matière de sécurité et l'ajout d'une nouvelle catégorie entre Verbier et Grimentz. Un peu moins de 2'000 sportifs ont participé à l'édition 2023.

MARATHON DES TERROIRS DU VALAIS BCVS

La deuxième édition du Marathon des terroirs du Valais BCVS a été organisée en 2023 et se positionne déjà comme une manifestation incontournable. Plus de 3'000 participants ont vécu cette expérience unique de courir le long de la plaine du Rhône, en hausse de 10% par rapport à 2022. La clé du succès ? Une nouvelle approche de la course à pied sur bitume, qui allie plaisirs sportifs et gustatifs, loin des centres urbains. Le marathon se court sur la mythique marque de 42,195 km. Il relie Sion à Martigny sur un parcours qui serpente entre les 10'000 hectares de vignes et de vergers valaisans, et traverse onze communes. À ceux qu'une telle distance effraie, l'organisation propose des tracés plus courts de 21 km, 10 km et 5 km. Pour que les enfants puissent prendre part à cette journée sportive, des variantes de ces imposantes courses existent. Du minirathon de 2,5 km au semi-minirathon de 1,5 km, l'expérience des grands comme des petits est complète.

La compétition se dispute sur le mode sportif ou festif. Pour le premier, les ravitaillements sont traditionnels ; pour le second, des postes de dégustation de produits du terroir valaisan attendent les coureurs.

La Banque est le sponsor titre de la manifestation. Soucieuse de promouvoir le sport, elle a organisé trois entraînements ponctuels, sous forme de « Warm up », dans tout le canton. Ceux-ci ont été animés par les membres du BCVS Mount Asics Team, emmenés par Tarcis Ançay, quatre fois champion suisse de marathon.

Marathon des terroirs du Valais BCVS



La Fondation du 100^e de la BCVS

Création de
la Fondation

23 SEPTEMBRE 1991

Bénéficiaires
au 31.12.2023

190 LAURÉATS

Montants distribués
du 31.12.1992 au 31.12.2023

CHF **1'327'500.—**

Prix annuel 2023

En 2023, la Fondation du 100^e de la BCVS a décerné CHF 30'000.– à des associations, à des institutions culturelles et à des jeunes sportifs valaisans.

ASSOCIATION CEREBRAL VALAIS, SION

CHF 4'000.–

Du tabou du handicap à l'inclusion, l'écart est vertigineux, mais il traduit l'évolution de la mission de Cerebral Valais. L'association est créée en 1963, il y a soixante ans, par des parents dont les enfants étaient infirmes moteur cérébral (IMC). Il n'y avait tout simplement pas de place pour ces enfants dans la société. Les objectifs et les besoins ont changé au fil des années. L'amélioration des conditions de vie et l'intégration ont conduit les pas de l'association. Aujourd'hui, ses membres aspirent à une vie autodéterminée et à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

ASSOCIATION EMMANUEL, CHOËX

CHF 4'000.–

C'est dans le chalet « ANAWIM » à Choëx, sur les hauts de Monthey, que l'association Emmanuel accueille et accompagne des personnes adultes en situation de handicap mental, physique et/ou psychique. La structure dispose de dix chambres pour héberger ses résidents et propose dans un cadre de type « familial », des prestations d'occupations thérapeutiques, créatrices, sportives et du quotidien, afin de les valoriser, de maintenir et développer leur autonomie. Des intervenants externes bénéficient également des prestations du foyer.

FESTIVAL MUSIKDORF ERNEN, ERNEN

CHF 4'000.–

Depuis une cinquantaine d'années, l'association Musikdorf Ernen organise chaque été un festival de musique dans le village d'Ernen dans la vallée de Conches. La programmation mélange des concerts de musique baroque, d'orchestre de chambre, de jazz, des récitals de piano, des lectures, des ateliers d'écriture, dans un environnement familial au cœur des Alpes. Composé de près d'une cinquantaine d'événements, ce festival rassemble et prouve que la musique classique est accessible à tous.

FONDATION CITÉ PRINTEMPS, SION

CHF 4'000.–

La Fondation Cité Printemps vient en aide aux enfants et adolescents en difficultés depuis un demi-siècle. Privée, mais reconnue d'utilité publique, l'institution née en 1973 est située à Sion et à Bagnes. Elle accueille plus de 70 jeunes âgés de 0 à 19 ans. Ces derniers, en raison de problèmes personnels, familiaux, sociaux, ont besoin d'un changement de milieu et d'un accompagnement éducatif spécialisé. Ils rejoignent ainsi Cité Printemps et effectuent leur scolarité et leur formation professionnelle dans les établissements séduois ou bagnards. Le personnel les accompagne aussi dans leur retour à domicile, en partenariat avec les parents.

LES COLIS DU CŒUR, MONTHÉY

CHF 4'000.–

Les Colis du Cœur célèbrent leur 30^e anniversaire en cette année 2024, leur mission est d'année en année plus sollicitée dans le Chablais. L'association apporte une aide alimentaire temporaire aux personnes qui font face à des difficultés financières. Elle agit sur le secteur de Monthey et organise annuellement trois récoltes de denrées alimentaires auprès des commerces de la région. Elle collabore également avec d'autres associations et services officiels pour aider les personnes en situation de précarité.

LÖTSCHENTALER MUSEUM, KIPPEL

CHF 4'000.–

La nouvelle exposition des masques du Lötschental a ouvert en novembre 2022. Elle présente des pièces de différentes époques, du XIX^e siècle à aujourd'hui, relatant l'évolution et la typologie des fameux Tschäggättä, symboles carnavalesques reconnus de la vallée haut-valaisanne. Cet accrochage illustre le rôle du Lötschentaler Museum, situé dans le village de Kippel : préserver et promouvoir de manière durable la richesse du patrimoine culturel de la vallée et notamment ses traditions en constante évolution.



Remise des prix aux huit récipiendaires du Prix annuel 2023.

ROBIN FOURNIER (ULTRA-TRAIL), PONT-DE-LA-MORGE
CHF 3'000.-

L'athlète de 28 ans vise à devenir l'un des meilleurs coureurs de trail au monde. Le professionnel adore l'endurance et les longues distances. Alors qu'il s'est mis à la course à pied en 2019 et qu'il découvre les trails en 2020 seulement, il a déjà étoffé son palmarès, remportant plusieurs courses de 250 kilomètres comme l'Ultra Tanzanie et l'Utlac en Italie. Aujourd'hui, Robin Fournier est classé 6^e Suisse dans la catégorie « 100 miles » et 8^e mondial dans la catégorie « endurance » (course supérieure à 100 miles). En 2024, il participera aux championnats du monde de trail par étape en Slovénie et la Diagonale des Fous à l'île de la Réunion.

ANTOINE SALAMIN (CYCLISME), GRÔNE (LOYE)
CHF 3'000.-

Antoine Salamin n'a que 15 ans, mais il sait où il va. Le cycliste, résident de Loye, a déjà obtenu des résultats remarquables dans sa catégorie d'âge, enchaînant les victoires en 2022 et en 2023 sur sol helvétique. Antoine Salamin est notamment champion suisse sur route dans les catégories U15 (moins de 15 ans) et U17 (moins de 17 ans). Un titre qu'il espère conserver en 2024. Il figure parmi les meilleurs talents cyclistes du pays.



Préparer



« Top Chef au CO »

Jocelyne Es-Borrat, professeure d'économie familiale et membre du comité du concours, coach et conseille son élève. L'écoute et les qualités culinaires de Stella Dubosson sublimeront sa tarte aux pommes façon salée, recette typique de la vallée d'Illeiz.



Gouvernance d'entreprise

60	Structure de la Banque et actionariat
61	Structure du capital
62	Structure opérationnelle de la BCVS
64	Conseil d'administration
80	Direction générale
86	Direction élargie
87	Audit interne
88	Rémunérations, participations et prêts
90	Droits de participation des actionnaires
90	Prises de contrôle et mesures de défense
91	Organe de révision
91	Politique d'information
92	Périodes de blocage du négoce

Structure de la Banque et actionnariat

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance – DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle.

La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts »).

STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVS :

- **Organigramme de la BCVS** (voir page 61) ;
- **Structure opérationnelle de la BCVS** (voir pages 62 et 63) ;
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.**

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 8.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

La BCVS n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

CAPITAL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2023, se chiffre à CHF 158 millions. Aucune marge de fluctuation du capital n'est prévue dans les Statuts de la Banque.

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune. Selon l'article 21 al. 2 des Statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

La Banque n'a pas émis de bons de participation.

BONS DE JOUISSANCE

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance.

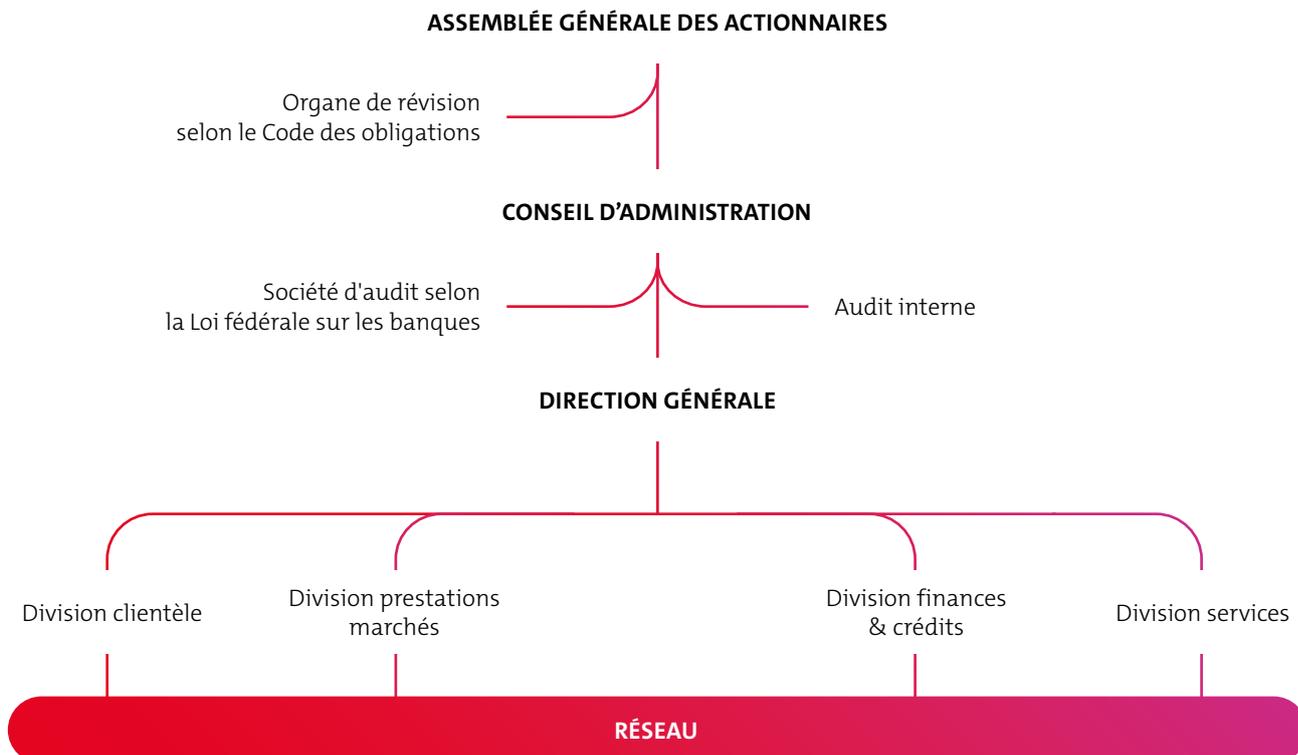
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINÉES »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

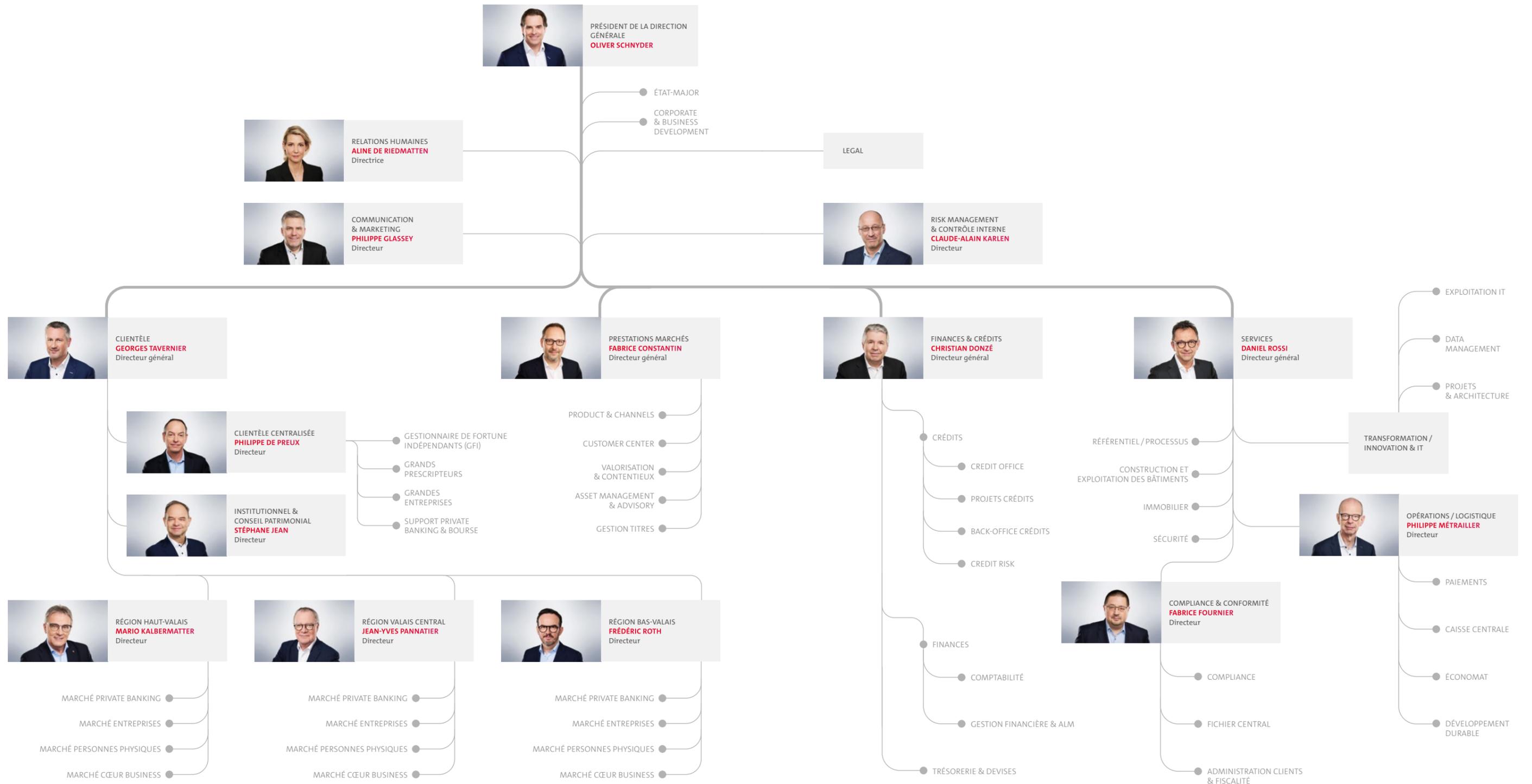
La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVS au 31.12.2023



Structure opérationnelle de la BCVS

au 31.12.2023



Conseil d'administration au 31.12.2023



PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président



GABRIEL DÉCAILLET
Vice-président



JEAN-ALBERT FERREZ
Secrétaire



GÉRALDINE GRANGES GUENOT
Membre



PATRICK HÉRITIER
Membre



PASCAL INDERMITTE
Membre



EDGAR JEITZINER
Membre



SERGE MÉTRALLER
Membre



ANJA WYDEN GUELPA
Membre

Membres du Conseil d'administration

	Pierre-Alain Grichting 24 septembre 1967	Gabriel Décaillet 23 mai 1962
Fonction	Président	Vice-président
Membre comité	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	Comité de rémunération et de nomination (président)
Premier mandat	2017	2013
Échéance du mandat	2025	2025
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon ; Formation en finance, ATAG, Lausanne ; Cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne ; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich ; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution (2000-2007) ; Directeur pour le Valais d'une grande banque suisse (2007-2013) ; Président de l'Association Valaisanne des Banques (2012-2013) ; Président du Conseil d'administration auprès d'une grande entreprise viticole valaisanne (2013-2018)	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais (1987-1990) ; Fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais (1991-2001) ; Fonctions de cadre (2001-2005) puis de direction d'un centre patronal valaisan (dès 2005)
Activité actuelle	Entrepreneur	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Aucun membre du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2023 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVS.
Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.

Jean-Albert Ferrez

26 mars 1971

Géraldine Granges Guenot

31 août 1975

Patrick Héritier

20 avril 1964

Secrétaire

Membre

Membre

Comité stratégie, transformation digitale et innovation (président)

Comité de rémunération et de nomination

Comité de rémunération et de nomination

2017

2022

2021

2025

2025

2025

Suisse

Suisse

Suisse

Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ;
 Certification Académie des Administrateurs (ACAD) ;
 Formations en finance et en gouvernance, IMD, Lausanne

MMBA-CAS en management entrepreneurial, Paudex ;
 Formation d'experte pour les examens de formation en horticulture / floriculture, Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISFPF) ;
 Formation pour certification d'exploitation Biologique, Châteauneuf ;
 Formation complète en horticulture puis formation d'ingénieure agronome, Genève

Formation de pilote de chasse et de pilote de ligne ;
 Formation en Management et en affaires (Executive MBA) ;
 CAS d'administrateur, Université de Berne

Assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne (1995-2001) ;
 Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, Martigny (2001-2012) ;
 Directeur général Énergies Sion Région, Sion (2012-2017)

Membre de la direction de l'établissement horticole Michel Granges-Fraseren (2000-2011) ;
 Création et développement de l'exploitation horticole Géraldine Granges Guenot BIO puis transfert de propriété de la société à Biojardins (2003-2011) ;
 CEO de l'établissement horticole Géraldine Granges Guenot (2012-2023) ;
 CEO de Swissfleurs Diffusion SA (depuis 2011)

Pilote dans les forces aériennes Suisses et auprès de Swissair AG (1985-2014) ;
 Diverses fonctions de direction auprès de banques privées suisses (depuis 1997)

Administrateur indépendant

CEO Swissfleurs Diffusion SA

CEO de Pleion SA

Pascal Indermitte

11 août 1974

Edgar Jeitziner

30 novembre 1958

Fonction

Membre

Membre

Membre comité

Comité d'audit et risques (président)

Comité d'audit et risques

Premier mandat

2014

2021

**Échéance
du mandat**

2025

2025

Nationalité

Suisse

Suisse

FormationÉconomiste d'entreprise HES de la Haute École
de Gestion, Viège

Expert-comptable diplômé

**Parcours
professionnel**Responsable de mandats auprès de sociétés
fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ;
Membre de la Direction générale d'APROA AG,
Viège (depuis 2005)Poste de Direction auprès de diverses banques
(depuis 1987) ;
Président de la Direction générale d'une banque
cantonale (2012-2020)**Activité actuelle**

Président de la direction du groupe BPT, Viège

Administrateur indépendant

Serge Métrailler

2 mars 1967

Anja Wyden Guelpa

22 février 1973

Membre

Membre

Comité d'audit et risques

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

2021

2021

2025

2025

Suisse

Suisse

Licence en droit « cum laude »
à l'Université de Berne ;
Diplôme de notaire ;
Brevet d'avocatLicence en sciences politiques
et master en management public
de l'Université de Genève ;
Executive leadership coach certifié ;
Diverses formations continues en
matière d'innovation et de management straté-
gique aux Universités de Saint-Gall, Stanford, IMD,
INSEAD et IDEOÉtude de notaire en l'étude de Me Serge
Métrailler (1993-1995) ;
Secrétaire général du fonds paritaire
du secteur principal de la construction
(depuis 1996) ;
Secrétaire général de constructionvalais
(2003-2017) ;
Secrétaire général de l'Association
valaisanne des entreprises de carrelages
(AVEC) (1996-2015) ;
Secrétaire patronal et membre
de la direction, secrétaire général puis
Directeur de l'Association valaisanne
des entrepreneurs (AVE) (depuis 1996)Cheffe de projet des projets pilotes au
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
(1998-2001) ;
Consultante chez IBM (2001-2003) ;
Vice-directrice puis Directrice générale
des affaires sociales au Canton de Genève
(2003-2009) ;
Chancelière d'État du Canton de Genève
(2009-2018)Directeur de l'Association Valaisanne
des Entrepreneurs (AVE)CEO de civicLab Sàrl ;
Chargée de cours à l'Université de Lausanne

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting

Gabriel Décaillet

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

- Victor & Armand Zwissig SA, Sierre
- Praz SA, Sierre

Membre du Conseil d'administration

- PAG Holding SA, Sierre
- Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus
Sierre-Montana-Crans (SMC) SA,
Crans-Montana
- PAG Immobilien AG, Naters
- Grichting Volken Immobilien AG, Naters
- Recovis SA, Saillon
- Recovis Immobilier SA, Saillon
- vg invest ag, Visp
- BHL Béton SA, Sion

Directeur

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat
du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur
des métiers de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS
professionnelle, Sion

Secrétaire général

- Caisse de retraite anticipée du second
oeuvre romand, (RESOR), Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre

Membre du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque Cantonale
du Valais, Sion

Gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion
- Caisse de retraite et de prévoyance du
personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROPA, Lausanne
- Prisma Fondation suisse d'investissement,
Morges

Mandats politiques

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Téléverbier SA, Val de Bagnes

Membre du Conseil d'administration

- Téléthyon SA, Vex
- T-One SA, Riddes
- T-Resort SA, Bagnes
- Les 4 Vallées SA, Nendaz
- BlueArk Entremont SA, Le Châble
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- Spark Sport & Performance SA, Sion
- Technopôle Sierre SA, Sierre
- Technopôle Antarès SA, Sierre
- Air-Glacières SA, Sion

Président des associés

Jaferval Sàrl, Sion

Géraldine Granges Guenot

Directrice

- Établissement horticole
Géraldine Granges Guenot, Fully
- Swissfleurs Diffusion SA, Fully

Patrick Héritier

Membre du Conseil d'administration

- Pleion SA, Genève
- Probus Pleion Holding SA, Genève

Président du comité

- Chambre Valaisanne de Commerce
et d'Industrie, Sion
- Association du Rallye International
du Valais, Sion

Membre du comité

Valais/Wallis Promotion, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation The Ark, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Verbier Festival,
Val de Bagnes

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite de Pleion SA et sociétés
affiliées, Sion

- Conseillère communale chargée du
dicastère Patrimoine, commune de Fully
- Membre de la Constituante valaisanne

**Membre du Conseil
d'administration**

Pascal Indermitte

Edgar Jeitziner

**Fonctions au sein d'organes
de direction et de
surveillance d'entreprises**

Président du Conseil d'administration

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège
- Hotel Fafleralp AG, Blatten

Vice-président du Conseil d'administration

- Evooq SA, Fribourg
- EdgEvooq Holding SA, Fribourg

Membre du Conseil d'administration

Menzel Kieferorthopädie AG, Thoune

Chef de la succursale

COGEIS SPA Quincinetto (IT),
succursale de Viège

**Fonctions permanentes de
direction ou de conseil au
sein de groupes d'intérêts**

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance
du personnel de la Banque Cantonale
du Valais, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation pour la rénovation et la conservation
du Couvent des Cordeliers de Fribourg, Fribourg

**Mandats
politiques**

Serge Métrailler

Secrétaire général

Commission professionnelle paritaire
du secteur principal de la construction
du canton du Valais, Sion

Directeur

AVEmploi SA, placement temporaire
pour le secteur principal
de la construction, Sion

Anja Wyden Guelpa

Membre du Conseil d'administration

- Swiss Risk & Care Holding SA,
Collonge-Bellerive
- Allreal Holding AG, Baar
- Farner Consulting AG, Zurich

Membre du Conseil d'administration de la coopérative

Mobilière Suisse Société Coopérative,
Berne

Membre du comité

- Suisse Tourisme, Zurich
- Digitalswitzerland, Zurich

Membre du Conseil de fondation

- Caisse de pension de la Construction
du Valais (CPCV), Sion
- Fondation Sion Violon Musique, Sion

Membre du Conseil de fondation

- PRO, Entreprise Sociale Privée
d'Intégration et de Réinsertion
Professionnelle, Plan-les-Ouates
- Fondation Swiss Digital Initiative,
Genève

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres au sens de l'article 12 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais (LBCVS).

Selon l'article 14 de la LBCVS, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique « Composition du Conseil d'administration » sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat. Les Statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres du Conseil d'administration ; la disponibilité des membres du CA est revue annuellement.

Selon l'article 21 al. 1, 2 et 3 des Statuts de la Banque, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections au moyen d'un système de vote électronique. En cas d'indisponibilité du système de vote électronique, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert ; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le Président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent 0,5% au moins du capital-actions ou des voix.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue en fonction des critères précités de durée de mandat.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la LBCVS, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting. Gabriel Décaillet assume la fonction de vice-président. Jean-Albert Ferrez assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Géraldine Granges Guenot, Patrick Héritier, Pascal Indermitte, Edgar Jeitziner, Serge Métrailler et Anja Wyden Guelpa.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui

soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comités du Conseil d'administration »).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Selon son Règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, le ou les collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Lorsqu'un membre se récusé, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises en séance plénière d'une demi-journée et a participé à deux séminaires, dont un séminaire stratégique extra-muros de deux jours et un séminaire budget d'une demi-journée. Lors des deux jours de séminaire extra-muros, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment la stratégie de la Banque, les relations humaines, les ressources financières et informatiques ainsi que la gestion des risques.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les comités rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

Compétences

Les articles 24 et 30 des Statuts et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des Statuts, le Conseil d'administration dispose notamment des compétences inaliénables suivantes :

- Il élabore les statuts soumis à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi que leurs modifications, et veille à leur application.
- Il veille à l'application de la loi, des statuts et des règlements, ainsi qu'à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale.
- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).

- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il fixe le droit et le mode de signature.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il nomme le Président et les membres de la Direction générale.
- Il désigne la société d'audit prudentielle.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels qui se composent du bilan, du compte de résultat, de l'état des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice résultant du bilan.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.
- Il est informé par la Direction générale sur la marche de l'établissement et les faits principaux intéressant la gestion.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des Statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il propose à l'Assemblée générale l'ouverture du capital au public et toutes augmentations de capital.
- Il procède aux communications de sa compétence à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et à l'organe de révision selon le Code des obligations conformément aux dispositions en vigueur.
- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque.
- Il décide de la création et / ou suppression de divisions, ainsi que des compétences de niveau Direction générale.
- Il approuve la charte du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son Président et des membres de ses comités.
- Il nomme son Secrétaire, qui n'appartient pas nécessairement au Conseil d'administration.
- Il nomme les membres et les présidents des comités du Conseil d'administration.
- Il fixe la rémunération de ses membres.
- Il édicte la charte d'entreprise et le code de conduite et détermine la stratégie commerciale.
- Il adopte la planification des fonds propres.
- Il adopte la politique des risques et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il approuve et adopte le rapport de gestion, le budget annuel, et les comptes intermédiaires.
- Il approuve les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la Banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication – banques ».
- Il approuve la directive fixant les objets et la fréquence des informations.
- Il prend les décisions prévues selon le tableau des compétences et par les règlements de la Banque.

- Il approuve la politique des ressources humaines et la politique de rémunération.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO – Chief Risk Officer), du Chief Compliance Officer (CCO) et du Responsable de la Révision interne (ci-après l'Audit interne selon l'appellation professionnelle en vigueur).
- Il nomme le Chief Risk Officer et le Chief Compliance Officer.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne et approuve les « Principes de rémunération du personnel de l'Audit interne ».

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées précédemment, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion.

La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 12 du Règlement d'organisation et de Gestion de la BCVS. Ses principales attributions sont :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de maison de titres ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle propose et met en œuvre la stratégie commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les directives et processus nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore le business plan, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Pour ce qui concerne l'acceptation d'autres mandats, les membres de la Direction générale sont soumis aux dispositions prévues dans le règlement des Relations humaines à l'instar des autres collaborateurs de la Banque.

Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'administration

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en comités.

À fin 2023, les comités permanents s'intitulent Comité d'audit et risques, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégie, transformation digitale et innovation.

Ces comités n'ont pas de compétence propre. Ils formulent des préavis et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les comités se composent de trois ou quatre membres du Conseil d'administration désignés pour un mandat de deux ans et rééligibles. Le Conseil d'administration nomme les présidents des comités.

Les comités se réunissent chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. En plus du Président de la Direction générale, les comités peuvent inviter à leurs séances, avec voix consultative, tous les collaborateurs qu'ils jugent utiles. Un procès-verbal des séances des comités est tenu.

En sus des activités des comités, mentionnées ci-après, le Conseil d'administration peut en tout temps leur confier des missions ponctuelles. Si cela leur paraît indiqué, les Comités peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions d'études dans des domaines qu'ils jugent importants.

Les présidents des comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucléments comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le Réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il examine les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en oeuvre par la Banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ».
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le Rapport de gestion.

RISQUES

- Il examine la planification des fonds propres et des liquidités.
- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il surveille la mise en oeuvre des stratégies de risque sur la base des rapports sur les différents aspects de la Politique de risque et principes de gestion des risques.
- Il examine le rapport annuel établi par le Chief Risk Officer sur l'évolution du profil de risque de la Banque et son activité.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Compliance. Il est informé par le rapport annuel du Chief Compliance Officer de l'évolution du risque de compliance et de l'activité de la fonction Compliance.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le Règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports qui lui sont transmis par l'Audit interne, conformément au Règlement de l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le Réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en oeuvre.

À fin 2023, le Comité d'audit et risques est composé de Pascal Indermitte (Président), Edgar Jeitziner et Serge Métrailler ; il s'est réuni à huit reprises, par séance d'une demi-journée, et d'une séance extraordinaire.

En principe, le Responsable de l'Audit interne et son Adjoint participent à toutes les séances du Comité d'audit et risques. Pour sa part, la Société d'audit participe à toutes les séances. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

À fin 2023, le Comité de rémunération et de nomination est composé de Gabriel Décaillet (Président), Géraldine Granges Guenot et Patrick Héritier ; il s'est réuni à quatre reprises, par séance d'une demi-journée.

En principe, le Président de la Direction générale et la Responsable du département Relations humaines participent à toutes les séances du Comité de rémunération et de nomination.

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques, notamment en lien avec la transformation et l'innovation.
- Il s'informe des évolutions technologiques, de la concurrence et des méthodes de développement digital.

À fin 2023, le Comité stratégie, transformation digitale et innovation est composé de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting, et Anja Wyden Guelpa. Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation s'est réuni à cinq reprises, par séance d'une demi-journée.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité stratégie, transformation digitale et innovation. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	- Rapport Financial Management	
Trimestrielle	- Procès-verbal du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management - Reporting FINMA - Annonces des gros risques - Tableau de bord	
Semestrielle	- Rapport sur les risques opérationnels - Liste des dépassements - Reporting Valorisation et Contentieux - Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne - Inventaire des Rapports et Notes émises par l'Audit interne - Procédures juridiques en cours - Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance - Suivi des projets stratégiques - Évolution des participations - Rapport sur l'évolution et l'évaluation du risque de compliance	- Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 2016/1
Annuelle	- Rapport d'activité de la fonction de Contrôle des risques - Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction compliance - Rapport annuel d'activité de l'Audit interne - Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit - Rapport détaillé de l'Organe de révision sur l'audit des comptes statutaires - Rapport d'activité des divisions / marchés - Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne - Analyse des risques et de la stratégie d'audit établis par la Société d'audit - Reporting Business Continuity Management - Stress tests des risques de taux	- Budget / Business plan / Stratégie des divisions - Politique salariale / rémunération - Planification annuelle de l'Audit interne - Règle compétences (Manuel crédit) - Critères pour le choix des banques et négociants correspondants - Établissement des comptes semestriels, annuels et du Rapport de gestion - Politique de risque et principes de gestion des risques - Planification des fonds propres - Portefeuilles Nostro (allocation des actifs / limites d'exposition)
Quadriennale		- Politique de crédit - Politique de rémunération - Politique de sécurité du système d'information - Politique de gestion de crise
Selon le besoin	- Diverses tâches	- Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Relations humaines - Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Règlement d'organisation et de gestion - Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit et risques, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et d'assurer une bonne gouvernance.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 78.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVS, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration.

Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit et risques, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances.

L'Audit interne, qui remplit les exigences qualitatives de l'IIA Switzerland, collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 81).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 « Gestion des risques » des comptes annuels (voir pages 106 et suivantes).

Direction générale au 31.12.2023



OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale



FABRICE CONSTANTIN
Directeur général, responsable de la division
prestations marchés



CHRISTIAN DONZÉ
Directeur général, responsable de la division finances &
crédits et remplaçant du Président de la Direction générale



DANIEL ROSSI
Directeur général, responsable de la division services



GEORGES TAVERNIER
Directeur général, responsable de la division clientèle

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des comités au 31.12.2023

Missions principales

Comité Risques

Oliver Schnyder (Président)
Christian Donzé
Daniel Rossi

Assure notamment la cohérence globale avec les objectifs au niveau de la gestion des risques et de la compliance et examine la politique des risques.

Comité Crédits*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Daniel Rossi
Oliver Schnyder
Georges Tavernier

Décide notamment de l'octroi des crédits de sa compétence, conformément au tableau des compétences et préavise les crédits de la compétence de la Direction générale ou du Conseil d'administration.

Comité ALCO (Asset & Liability Committee)*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Georges Tavernier

Décide notamment des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Nostro*

Fabrice Constantin (Président)
Christian Donzé

Décide notamment les directives de gestion des portefeuilles nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Risques opérationnels

Daniel Rossi (Président)
Fabrice Constantin

Coordonne notamment avec la Direction générale l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.

Comité de Diligence*

Daniel Rossi (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment des entrées en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque, décide des annonces au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques LBA.

Comité Produits, Services & Innovations*

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment de la création, de la tarification et de la distribution des produits et services commercialisés et de leurs canaux de distribution.

Comité Marchés

Georges Tavernier (Président)
Fabrice Constantin

Procède notamment à un suivi de la performance de l'activité clientèle et à la mesure des actions marketing.

Comité Stratégique d'investissement*

Fabrice Constantin (Président)
Georges Tavernier

Décide notamment du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

	Oliver Schnyder 13 juin 1975	Fabrice Constantin 22 novembre 1971
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Docteur en droit de l'Université de Berne ; Brevet d'avocat ; Advanced Executive Program (Swiss Finance Institute)	Brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle ; Marchés financiers et gestion du risque (Université de Neuchâtel) ; Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire ; Modules management / conduite / vente / formation continue ; UNIL - EPFL Certificate of Advanced Studies (CAS) en Management du Changement
Parcours professionnel	Fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland (2004-2006) ; Direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Brigue et Berne (2006-2014)	Parcours professionnel au sein de la BCVS en occupant le poste de gestionnaire de crédits puis successivement responsable de projets / organisateur, responsable Portfolio Management et responsable du département Asset Management (depuis 1990)
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division prestations marchés
Entrée en fonction	1 ^{er} août 2014 en tant que membre de la Direction générale ; 1 ^{er} janvier 2021 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 2021

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

Christian Donzé
25 septembre 1963

Directeur général

Suisse

Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ;
U.S. CPA, expert-comptable américain

Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse (1993-1998), d'une banque privée (1998-2002) ainsi que d'une grande banque étrangère (2002-2014)

Directeur général,
responsable de la division finances & crédits

1^{er} juin 2014

Daniel Rossi
4 juin 1964

Directeur général

Suisse

Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ;
Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique

Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés) (1989 - 1994), informatiques et des services (1994 - 2011) ;
Directeur et responsable département IT de la BCVS (2011-2014)

Directeur général,
responsable de la division services

1^{er} avril 2014

Georges Tavernier
22 décembre 1981

Directeur général

Suisse

Master en Sciences politiques (Université de Lausanne) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en économie et politique de la santé (Université de Lausanne / Faculté des HEC) ;
Certificate of Advanced Studies (CAS) en distribution de produits et services financiers en Banque et Finances (Institut supérieur de formation bancaire Genève) ;
Diverses formations et perfectionnement en Management ;
Advanced Management Program en Management et Gouvernance d'Entreprise (4.0)

Différentes fonctions de cadre dans le domaine des assurances (2006-2013) ;
Responsable régional (2013-2018) puis responsable de marché, vice-directeur et membre de la direction élargie auprès d'une grande compagnie d'assurance (2018-2021)

Directeur général,
responsable de la division clientèle

1^{er} février 2021

Autres activités et groupements d'intérêts

**Membre de la
Direction générale**

Oliver Schnyder

Fabrice Constantin

**Fonctions au sein d'organes
de direction et de
surveillance d'entreprises**

**Membre du Conseil
d'administration**
Union des Banques Cantonales
Suisse, Bâle

**Fonctions permanentes de
direction ou de conseil au
sein de groupes d'intérêts**

Président du Conseil de fondation
Fondation du 100^e de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre du comité
- Union Commerciale Valaisanne
« UCOVA », société coopérative, Sion
- Association valaisanne
des banques (AVB), Sion

Membre du Conseil de fondation
- Fondation « Freude herrscht », Berne
- Musikdorf, Ernen

Président du Conseil de fondation

- Fondation Libre passage de la
Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Épargne 3 de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

**Vice-président
du Conseil de fondation**

Caisse de retraite et de prévoyance
du personnel de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

Groupe Mutuel Pévoyance-GMP, Sion

**Mandats
politiques**

Les statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres de la Direction générale.

Christian Donzé

**Président du Conseil
d'administration**

Investissements Fonciers SA,
Lausanne

Daniel Rossi

**Membre du Conseil
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

Georges Tavernier

Président du Conseil de fondation

Fonds Valaisan de Cautionnement, Sion

Membre du Conseil de fondation

Fondation Carbon Free Valais, Sion

Membre du comité

Chambre immobilière Valais -
Association des propriétaires,
Martigny

Direction élargie au 31.12.2023



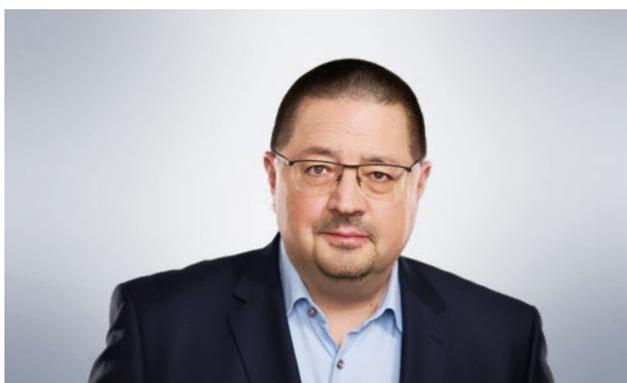
PHILIPPE DE PREUX

Directeur, responsable département clientèle centralisée



ALINE DE RIEDMATTEN

Directrice, responsable département relations humaines



FABRICE FOURNIER

Directeur, responsable département compliance & conformité



PHILIPPE GLASSEY

Directeur, responsable département communication & marketing



STÉPHANE JEAN

Directeur, responsable département institutionnel & conseil patrimonial



MARIO KALBERMATTER

Directeur, responsable région Haut-Valais



CLAUDE-ALAIN KARLEN
Directeur, responsable département
risk management & contrôle interne



PHILIPPE MÉTRAILLER
Directeur, responsable département
opérations /logistique



JEAN-YVES PANNATIER
Directeur, responsable région Valais central



FRÉDÉRIC ROTH
Directeur, responsable région Bas-Valais

Audit interne

au 31.12.2023



STEFAN ZIMMERMANN
Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicables au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient notamment compte des responsabilités en lien avec les compétences requises dans le mandat confié lequel requiert un très fort engagement. La rémunération se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Aucune rémunération variable n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVS entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle prenant en compte l'évolution des effectifs et basé sur l'atteinte d'objectifs globaux fixés sur les indicateurs de performance suivants: l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, l'évolution du ratio « Cost / Income », l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier1 + Tier2) et l'évolution du taux de défaut de crédit.

CADRES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale selon les principes définis au niveau de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). (voir www.bcv.ch/rapport-rse2023).

Composantes de la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes. Elle est versée à hauteur de 15% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces.

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres du Conseil d'administration adhèrent à un plan de prévoyance spécifique de la caisse de retraite.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 48% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée à 25% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Tous les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et le Responsable de l'Audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance surobligatoire financé par la Banque selon l'annexe 8.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Une prime est octroyée l'année de la retraite sous la forme de 25 jours de vacances.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

Le Comité de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des Statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié du capital-actions ou des voix est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours ; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des Statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

ARTICLE 15 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire « d'opting-out » ou « opting-up » fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice dans un lieu situé dans le canton.

ARTICLE 16 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble cinq pour cent au moins du capital-actions ou des voix en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² L'Organe de révision peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS – ORDRE DU JOUR

³ Au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant 0,5% au moins du capital-actions ou des voix, peuvent requérir auprès du Conseil d'administration, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions, accompagnés d'une motivation succincte ; ces derniers seront communiqués aux actionnaires dans la convocation à l'Assemblée générale.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS – REGISTRE DES ACTIONS

La Banque tient un registre des actions nominatives.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et / ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 28 avril 2023 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations Deloitte SA. Le Conseil d'administration a également désigné Deloitte SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la Loi sur les banques (LB) pour l'exercice 2023.

Alexandre Buga, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2021.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 270'921.20.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 45'983.70 (examen limité du rapport RSE et évaluation de l'état des contrôles et obligations QI et FATCA). Par ailleurs, les honoraires de la société Deloitte Tax Reporting Services SA concernant les frais de production des relevés fiscaux étrangers s'élèvent à CHF 93'100.20.

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit et risques qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit et risques.

Durant l'exercice 2023, la Société d'audit a pris part à neuf réunions du Comité d'audit et risques. Elle a participé à une séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. La publication du Rapport de gestion, du Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable, des résultats annuels et semestriels constituent les canaux d'information centraux. Ces communications sont soumises à l'annonce événementielle selon l'art. 53 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires: actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est également soumise à la Directive SIX concernant la publicité événementielle (DPE). Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre de faits ayant une influence sur les cours. Elle a pour but de garantir que le

public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVS fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance de faits ayant une influence sur le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits ayant une influence sur les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

La Banque est présente sur les principaux réseaux sociaux et diffuse des informations relatives à ses activités.

Périodes de blocage du négoce

Les périodes générales de blocage du négoce de l'action BCVS sont comprises entre la date de communication des résultats (semestriel et annuel) prévisionnels aux organes et la date suivant la publication des résultats.

Pendant cette période, il est interdit à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux personnes ayant accès à des informations d'initiés de faire le négoce de l'action BCVS, à l'exception du plan de participation. Le cercle des personnes concernées peut être élargi sur décision de la Direction générale. L'activité de Market Making sur le titre BCVS se poursuit normalement.

Le Président de la Direction générale peut ordonner des périodes de blocage exceptionnelles.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son Rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le Rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Banque (www.bcvs.ch), au siège social et lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) & DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque publie chaque année un rapport dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. Les éléments relatifs à son impact sur son environnement et ses labels y sont détaillés. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet (www.bcvs.ch/rapport-rse2023).

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars / avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet / août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVS.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVS en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Banque (www.bcvs.ch).

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des Statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires sont convoqués par lettre ou par voie électronique. L'Assemblée générale ordinaire 2024 se déroulera à la salle polyvalente de Conthey le 26 avril 2024 à 11 heures.

Site Internet

WWW.BCVS.CH

La rubrique « Gouvernance d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations et le Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même que s'inscrire à la newsletter.

Le chemin d'accès est le suivant :

www.bcvs.ch/gouvernance-dentreprise

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE :

PHILIPPE GLASSEY

Responsable communication & marketing

Téléphone +41 (58) 324 60 32
Courriel presse@bcvs.ch
Adresse postale Place des Cèdres 8
1950 Sion

Agenda

26 AVRIL 2024

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey

23 JUILLET 2024

Publication des résultats semestriels 2024

18 FÉVRIER 2025

Publication des résultats annuels 2024 et conférence de presse

27 MARS 2025

Publication du rapport de gestion 2024

17 AVRIL 2025

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey



Rapport financier

96	Évolution du bilan
97	Évolution du compte de résultat
98	Comptes annuels
98	Bilan
99	Compte de résultat
100	Présentation du tableau des flux de trésorerie
101	Présentation de l'état des capitaux propres
102	Annexe aux comptes annuels
131	Proposition du Conseil d'administration
132	Rapport de l'organe de révision
136	Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

Évolution du bilan

À la fin 2023, le total de bilan franchit pour la première fois le seuil des CHF 20 milliards, s'établissant à CHF 20,1 milliards, en augmentation de CHF 795,6 millions (+4,1%).

ACTIF

Le poste de *liquidités*, principalement constitué d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS), s'élève à CHF 3,1 milliards.

Les *avances à la clientèle* sont en hausse de CHF 432,5 millions et se montent à CHF 14,9 milliards. Les *créances hypothécaires* enregistrent une croissance de CHF 322,3 millions (+2,6%), et les *créances sur la clientèle* augmentent de CHF 110,2 millions (+5,4%) pour atteindre CHF 2,2 milliards.

L'augmentation des *immobilisations financières* de CHF 632,9 millions est principalement due à l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité (HQLA). Ce poste atteint CHF 1,4 milliard (+80,2%).

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, restent stables à CHF 109,4 millions. Des investissements nets de CHF 11,3 millions, ainsi que des amortissements de CHF 11,7 millions ont été enregistrés dans cette rubrique.

PASSIF

La croissance des *fonds de la clientèle* s'est poursuivie. Ce poste atteint CHF 11,7 milliards, en hausse de CHF 288,6 millions (+2,5%). Cette évolution reflète la confiance de la clientèle envers la Banque. Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVS a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de CHF 447 millions (+10,3%) pour se fixer à CHF 4,8 milliards. Les *provisions* se montent à CHF 12,3 millions.

La BCVS poursuit le renforcement de ses fonds propres pouvant être pris en compte, en les augmentant de CHF 82,2 millions pour atteindre CHF 1,573 milliard, après répartition du bénéfice. Le capital social ainsi que la réserve légale issue du capital restent inchangés, s'élevant à CHF 158 millions, respectivement CHF 145,3 millions. La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 552,5 millions. Quant aux réserves pour risques bancaires généraux, elles atteignent CHF 635,8 millions, en augmentation de CHF 48 millions (+8,2%).

Évolution du compte de résultat

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) réalise un exercice record en 2023. Cette évolution est particulièrement réjouissante dans un marché marqué par des pressions inflationnistes et une forte concurrence.

L'effet conjugué de la croissance des avances à la clientèle, du renouvellement des crédits et des nouvelles conditions de marché se traduit positivement dans les résultats d'intérêts. Ainsi, pour 2023, le *résultat brut des opérations d'intérêts* de la BCVS a fortement progressé de CHF 59 millions (+32,3%) pour se monter à CHF 241,7 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le *résultat net des opérations d'intérêts* se monte à CHF 235,5 millions (+28,3%).

Durant l'année 2023, les marchés boursiers ont réalisé des performances positives malgré les incertitudes liées à la conjoncture et une certaine volatilité. Ces deux éléments ont influencé le comportement de la clientèle qui s'est avérée plus prudente et moins active. Le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service* progresse de CHF 1,4 million pour s'établir à CHF 46,3 millions (+3,1%). Les avoirs administrés ont enregistré une progression de 7,7% et atteignent CHF 15,4 milliards. Cette croissance a été portée par des apports nets de la clientèle de CHF 641,1 millions.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, se monte à CHF 9,9 millions.

Les *autres résultats ordinaires* s'établissent à CHF 5 millions, en augmentation de CHF 1,8 million.

Les *charges de personnel* atteignent CHF 84,2 millions (+4%). La Banque poursuit sa stratégie de renouvellement des compétences en saisissant les opportunités de recrutement présentes sur le marché. Les *autres charges d'exploitation* se montent à CHF 43,3 millions. Elles comprennent notamment la rémunération de la garantie de l'État de CHF 4,7 millions (+3%).

Le total des charges d'exploitation s'établit ainsi à CHF 127,4 millions (+5%). La Banque atteint un excellent Cost Income Ratio de 42,9% (47,3% au 31.12.2022), ce qui place la BCVS parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 11,7 millions, en augmentation de CHF 1 million (+8,9%).

Le *résultat opérationnel* augmente de CHF 32,2 millions et atteint CHF 156,6 millions (+25,9%).

Le *bénéfice net* progresse de CHF 17,5 millions (+24%) et s'établit à CHF 90,4 millions.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 26 avril 2024 de distribuer CHF 60,8 millions à ses actionnaires, soit un dividende en hausse de CHF 30 centimes (CHF 3.85 par action). La contribution aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État s'élève ainsi à CHF 66,2 millions, en augmentation de CHF 7,1 millions.

En 2024, l'évolution de l'inflation devrait conduire les banques centrales à baisser progressivement leurs taux directeurs. Dans ses dernières prévisions économiques du mois de janvier, BAK Economics anticipe une croissance de l'économie valaisanne de +1,1% en 2024.

Pour le prochain exercice, la BCVS s'attend à une marche des affaires dans la continuité des exercices écoulés pour autant que la situation géopolitique ne se détériore pas.

Bilan en milliers de francs

Actifs	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		3'066'455	3'135'646
Créances sur les banques		466'084	487'951
Créances résultant d'opérations de financement de titres	8.1	0	88'000
Créances sur la clientèle	8.2	2'170'772	2'060'611
Créances hypothécaires	8.2	12'682'855	12'360'526
Opérations de négoce	8.3	810	599
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8.4	139'686	243'171
Immobilisations financières	8.5	1'422'174	789'288
Comptes de régularisation		27'029	16'431
Participations	8.6, 8.7	19'541	18'158
Immobilisations corporelles	8.8	109'407	109'833
Autres actifs	8.10	4'283	3'262
Total des actifs		20'109'096	19'313'476

Total des créances subordonnées		0	0
- dont avec obligation de conversion et /ou abandon de créance		0	0

Passifs	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers les banques		1'420'829	1'782'048
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	8.1	410'000	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		11'605'608	11'346'502
Engagements résultant d'opérations de négoce	8.3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8.4	103'424	88'107
Obligations de caisse		46'238	16'753
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8.15	4'793'000	4'346'000
Comptes de régularisation		76'303	56'174
Autres passifs	8.10	72'902	180'949
Provisions	8.16	12'265	10'549
Réserves pour risques bancaires généraux	8.16	635'811	587'811
Capital social	8.17, 8.20	158'000	158'000
Réserve légale issue du capital		145'319	145'319
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'168	3'168
Réserve légale issue du bénéfice		552'527	534'804
Propres parts du capital (poste négatif)	8.21	-13'580	-12'518
Bénéfice reporté		86	90
Bénéfice (résultat de la période)		90'363	72'887
Total des passifs		20'109'096	19'313'476

Total des engagements subordonnés		0	0
- dont avec obligation de conversion et /ou abandon de créance		0	0

Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels	8.2, 9.1	22'004	27'348
Engagements irrévocables	8.2	307'151	542'094
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8.2	51'785	51'785

Compte de résultat en milliers de francs

Résultat des opérations d'intérêts	Annexes	2023	2022
Produit des intérêts et des escomptes	10.2	312'012	195'262
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		10'256	2'743
Charges d'intérêts	10.2	-80'590	-15'285
Résultat brut des opérations d'intérêts		241'679	182'721
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	8.16	-6'168	819
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		235'511	183'540
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		33'189	34'989
Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'939	2'327
Produit des commissions sur les autres prestations de service		19'266	13'628
Charges de commissions		-8'070	-5'999
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		46'325	44'945
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10.1	9'885	24'870
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1'279	1'030
Produit des participations		2'884	2'485
Résultat des immeubles		757	579
Autres produits ordinaires		309	0
Autres charges ordinaires		-200	-904
Sous-total Autres résultats ordinaires		5'029	3'190
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	10.3	-84'152	-80'892
Autres charges d'exploitation	10.4	-43'266	-40'405
- dont rémunération de la garantie de l'État		-4'678	-4'542
Sous-total Charges d'exploitation		-127'418	-121'296
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	8.6, 8.8, 8.9	-11'714	-10'754
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8.16	-990	-113
Résultat opérationnel		156'628	124'383
Produits extraordinaires	10.5	629	374
Charges extraordinaires	10.5	0	-129
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	8.16, 10.5	-48'000	-36'500
Impôts	10.8	-18'894	-15'242
Bénéfice (résultat de la période)		90'363	72'887

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne)

	2023			2022		
	Sources	Emplois	Solde	Sources	Emplois	Solde
Résultat de la période	90'363			72'887		
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	48'000			36'500		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	11'714	482		10'753		
Provisions et autres corrections de valeur	2'758	1'303		1'519	1'522	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	22'403	19'644		12'621	10'638	
Comptes de régularisation actifs		10'598			1'030	
Comptes de régularisation passifs	20'129			2'051		
Dividende de l'exercice précédent		56'090			54'510	
Solde	195'367	88'117	107'250	136'331	67'700	68'631

Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres

Capital-actions						
Ecritures par les réserves	923			668		
Modification des propres titres de participation	10'995	12'057		13'541	16'583	
Solde	11'918	12'057	-139	14'209	16'583	-2'374

Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Participations		901				
Immeubles	381	2'452		1'384	5'835	
Autres immobilisations corporelles		9'217			6'689	
Solde	381	12'570	-12'189	1'384	12'524	-11'140

Flux de fonds de l'activité bancaire

Opérations à moyen et long terme (> 1 an)

Engagements envers les banques		200'000		5'000		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'881		2'556		
Obligations de caisse	23'680			618		
Emprunts	290'000				10'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	157'000			211'000		
Autres engagements		108'046		176'977		
Créances sur les banques	55'000			115'000		
Créances sur la clientèle	79'319				76'560	
Créances hypothécaires		330'603			632'170	
Immobilisations financières		258'514			186'774	
Autres créances		1'021		6'706		

Opérations à court terme

Engagements envers les banques		161'219		123'021		
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	410'000				215'000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	260'987			483'455		
Obligations de caisse	5'805				8'365	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15'316				9'722	
Créances sur les banques		33'133		251'600		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	88'000				88'000	
Créances sur la clientèle		183'705		10'815		
Opérations de négoce		211			262	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	103'485				212'114	
Immobilisations financières		374'372			153'849	

Liquidités

Liquidités	69'191			150'951		
Solde	1'557'783	1'652'705	-94'922	1'537'699	1'592'816	-55'117

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145'319	534'804	587'811	90	-12'518	72'887	1'486'393
Augmentation / réduction du capital								0
Autres apports / injections								0
Acquisition de propres parts du capital						-12'057		-12'057
Aliénation de propres parts du capital						10'995		10'995
Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			106					106
Dividendes et autres distributions			817				-56'090	-55'273
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				48'000				48'000
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			16'800		-3		-16'797	0
Bénéfice (résultat de la période)							90'363	90'363
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	552'527	635'811	86	-13'580	90'363	1'568'526

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais désignée ci-après par le terme « Banque » est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'État du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (« LB ») et son ordonnance (« OB »), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (« OEPC-FINMA ») et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »).

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

Les chiffres mentionnés dans les comptes annuels sont arrondis individuellement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont la Banque peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison

de leur similitude ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

Les compensations entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits sont en principe interdites.

La compensation entre actifs et passifs est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements
 - qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie,
 - qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants,
 - qui sont libellés dans la même monnaie, et
 - qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.

- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.

- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquis qui sont compensés avec les passifs correspondants.

- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.

- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.

- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.

- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.

- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.

- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Le résultat de refinancement des opérations de négoce avec la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise ou de prise en pension (« *repurchase* » et « *reverse repurchase* ») et d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres (« *securities lending* » et « *securities borrowing* »). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés.

L'aliénation subséquente des titres reçus est saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier le risque de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix

établi par un modèle d'évaluation. Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Sont enregistrés dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » les gains et pertes de cours réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation des positions de négoce, le coût de refinancement des titres et des instruments de négoce, les erreurs liées à l'activité de négoce ainsi que le produit des opérations du marché primaire.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Le point 6 décrit la « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement inefficace, la fraction inefficace de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Lors d'une vente anticipée d'un instrument de couverture de taux, les bénéfices et pertes réalisés sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC) : les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (« *variation margin* ») n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (« *initial margin* »), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des placements collectifs de capitaux, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Les produits structurés sont enregistrés dans la rubrique afférente à l'instrument de base, soit dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (« *amortized cost* »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ».

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur.

Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation de participations au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'un exercice comptable annuel et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.– pour les immeubles à l'usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.– pour toutes les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants (pas de changement par rapport à l'exercice précédent) :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PLAN D'AMORTISSEMENT
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3%
Autres immobilisations corporelles	Maximum 5 ans
- Infrastructures et projets informatiques	
- Espaces bancomats, guichets et zone d'accueil	
- Installations à long terme	
- Mobilier, machines et véhicules	Maximum 3 ans
- Matériel informatique – téléphonique	
- Investissements divers	

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître une diminution de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation d'immobilisations corporelles au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Elles sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel ».
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux « Provisions pour risques de défaillance » pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPF-FINMA sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFV, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES PARTS DU CAPITAL

Les propres parts du capital sont enregistrées à la valeur d'acquisition dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Lors d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la position « Propres parts du capital » est réduite de la valeur d'acquisition des titres vendus.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les derniers comptes annuels disponibles des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière et l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles. Les plans de prévoyance ainsi que le cercle des assurés sont décrits dans l'annexe 8.13 « Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance. »

Les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Provisions ».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Etant fondé sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. La différence au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel est comptabilisée dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur le plan de participation sont disponibles dans les tableaux 8.18 « Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et 8.22 « Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotés en bourse ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant (CHF 51,7 millions) est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est plus présentée sous la rubrique des engagements irrévocables afin d'éviter une double comptabilisation.

Hormis ce changement, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification durant l'année 2023.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« *trade date accounting* ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont corrigées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis au cours du jour. Les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour du bilan des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
USD	0.8374	0.9248
EUR	0.9274	0.9875

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance.

La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité.
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.

- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque ». Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en pages 76 et 77 du rapport de gestion 2023. Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2023.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 81 du rapport de gestion 2023. Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités génératrices de revenus, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur les risques.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

3.1. Risques de crédit

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque. Elle effectue également des financements hypothécaires sur des objets d'habitation hors canton.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit a pour objectif de créer une « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les crédits à la clientèle selon des critères définis. Son application permet la réalisation des objectifs de rentabilité attendus, notamment au niveau des fonds propres et de qualité du portefeuille crédit. La Banque dispose à cet effet d'un outil informatique supportant le processus d'octroi des crédits ainsi que leur catégorisation et tarification.

La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

Le risque de défaillance lié aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits.
- Application d'un système de ratings.
- Séparation de fonctions entre l'octroi du crédit par les conseillers dans le cadre de limites prédéfinies et son traitement par l'administration des crédits qui en effectue le contrôle puis la libération des fonds.
- Analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques.
- Suivi des positions à risque par un service spécialisé.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des activités suivantes :

- Recensement et mise à jour des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier.
- Contrôle des dépassements.
- Analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contentieux.
- Réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises.
- Agrégation et analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.
- Exécution périodique de stress test crédit sur tout ou une partie de son portefeuille crédit.

L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. Les compétences pour l'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels tiennent compte de la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

La qualité des débiteurs est évaluée selon des critères uniformes de solvabilité. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 12 classes décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ». Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des

conditions proposées à la clientèle. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité des gages est évaluée selon des approches uniformes décrites au point 5 « Evaluation des sûretés de crédit ».

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement tel qu'indiqué au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES

La Banque sélectionne ses contreparties bancaires sur la base de critères exigeants.

La Banque ne travaille, en principe, qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation.

Les contreparties bancaires sont limitées aux pays de l'OCDE.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance, ainsi le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés de gré à gré (*over the counter* «OTC») (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public (« CDP ») afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de compensation ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de « *collateral management CSA* » est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (*Interest rate risk in the banking book* «IRRBB») est défini comme une baisse de la valeur des fonds propres ou la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée au Comité ALCO (*Asset and Liability Management-Committee*) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le Comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le Comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département « Risk Management » est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur *reporting*.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan; le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variable, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (*back-looking*). Pour les prestations passives à taux variable, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (*forward-looking*). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs ΔEVE (perspective de la valeur économique) et NII (perspective des bénéficiaires) et par des simulations.

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs ΔEVE): variation parallèle de +/-150 pdb, *steepener/flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse/hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

En période de taux négatifs, l'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle à taux positif. Il intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

3.3. Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu.

Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs avec les passifs par monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée intra-journelement.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce pour propre compte. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré (*over the counter* « OTC »).

Les risques de marché des opérations de négoce pour propre compte sont cadrés par 3 types de limites portant sur :

- Les résultats (budget de risque – perte maximale *stop-loss*).
- Un volume d'actifs gagés pour marges initiales pour dérivés.
- Le potentiel de pertes théoriques (*Value at risk* « VaR »).

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est établi par un service indépendant des activités de négoce et adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro.

La Banque n'a aucune activité de « *market maker* » autre que celle de soutien de liquidité sur ses propres parts du capital.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le Comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département « Risk Management » fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidité tels que les résultats des tests de résistance au stress et les calculs des ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le Comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur les principes de gouvernance décrits dans la « Politique de risque », les règlements et les directives internes, ainsi que sur un outil de modélisation documentant les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés.

Cet outil permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le département « Risk Management » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels et sur le résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriel) et du Conseil d'administration (semestriel).

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. À cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité, conformément à la « Politique de sécurité du système d'information ».

La « Politique de sécurité du système d'information », revue annuellement définit les tâches, rôles et responsabilités en matière :

- D'identification des risques potentiels de cyberattaques spécifiques à la Banque, notamment en ce qui concerne les données et systèmes IT critiques et /ou sensibles.
- De la protection des processus opérationnels et de l'infrastructure technologique contre les cyberattaques, notamment sous l'angle de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes IT critiques et /ou sensibles.
- D'identification et désignation rapides des cyberattaques sur la base d'un processus de surveillance systématique de l'infrastructure technologique.
- De réaction aux cyberattaques grâce à des mesures immédiates et ciblées et, dans les cas matériels, maintien de l'activité opérationnelle normale en concertation avec le plan de continuité des activités.
- De garantie d'un rétablissement rapide de la marche normale des affaires après des cyberattaques, grâce à des mesures appropriées.

Par ailleurs, des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion, afin de protéger les données et systèmes IT critiques et /ou sensibles contre les cyberattaques sont régulièrement effectués.

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (« BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT » – BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de *Business Continuity Management* (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (« *Business Impact Analysis* ») et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (« *Business Recovery* »).

3.6. Risques de compliance

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en œuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Un « Concept cadre pour la Compliance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) » définissant les principes de gestion des risques LBA est validé annuellement par le Conseil d'administration. Sur cette base, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et /ou des transactions, alors que le département « Compliance & conformité » supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, notamment en matière d'activités de service transfrontières (*crossborder*) et de règles de conduite.

Le Compliance Officer suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Il veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

3.7. Risques financiers liés au climat

Les risques climatiques, déclinés en risques physiques et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact a été analysé sur les principaux types de risque existants. La gouvernance des risques financiers liés au climat s'inscrit dans les principes de gestion des risques uniformes, décrits au point 3 « Gestion des risques », appliqués pour l'ensemble des types de risque. Les risques financiers liés au climat sont intégrés dans les types de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. La Banque est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

RISQUES DE CRÉDIT

A terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés au changement climatique, notamment aux dangers naturels physiques.

Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique en Suisse, une part du portefeuille hypothécaire se situe en dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Deux secteurs du portefeuille crédit, ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement) et l'agriculture (sécheresse, gels tardifs).

Le risque physique issu des impacts liés au changement climatique est ainsi mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédit.

Le risque de transition lié au changement climatique concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à terme, ne plus répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions ; il est, en l'état, jugé faible en regard du cadre réglementaire actuel.

Les secteurs économiques principalement concernés par le risque de transition identifiés par la Banque sont ceux fortement émetteurs de CO₂. Ces secteurs concernent, pour l'essentiel, les transports et le gaz.

RISQUES DE MARCHÉ

La transition énergétique risque d'impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂. La Banque détient essentiellement des titres de qualité HQLA pour la gestion de son risque de liquidité ; l'attractivité et la liquidité de ces titres sont dès lors effectives.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Les potentiels dommages aux installations causés par les dangers climatiques sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la Politique de risque.

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque la Banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, tels qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture perdure ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des CDP est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

Pour les prêts personnels, la solvabilité du demandeur est appréciée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois, des engagements préexistants et d'un extrait du registre des poursuites. Quant à la solvabilité d'un particulier qui sollicite un dépassement autorisé, elle est évaluée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois et d'un extrait du registre des poursuites.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement.

CRÉANCES COMPROMISES

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de la couverture. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La Banque évalue les crédits selon 12 classes de ratings permettant de les catégoriser en 3 portefeuilles :

- Problem free : Pour les créances appartenant aux classes 1 à 8, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Surveillance accrue : Les créances des classes 9 et 10 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.

- Correction de valeur : Dans la classe 11 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 12 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et si nécessaire, en intérêts.

Pour les crédits auxquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la première constitution de la correction de valeur est saisie globalement par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans cette rubrique. En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite.

Dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité démontrés, les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

CRÉANCES NON COMPROMISES

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égaux à zéro au niveau de l'ensemble du portefeuille de crédits de la Banque.

La Banque comptabilise des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al. 1 let. b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA pour les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les engagements conditionnels et irrévocables sur la clientèle ainsi que les limites en compte courant non utilisées. Elles sont déterminées par un modèle interne. Conformément à l'OFI, elles sont considérées comme des fonds propres de base complémentaires (Tier2).

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique « Provisions ».

Le modèle interne est basé sur 3 composantes :

- **Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit**

La « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille » est fondée sur la probabilité pour le portefeuille de ratings « Problem free » ou « Surveillance accrue » de basculer dans le portefeuille de rating « Correction de valeur », de même que le besoin en corrections de valeur moyen de ce portefeuille. Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments de clients « Entreprises » et « Privés » et une moyenne mobile est utilisée.

Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable. Le montant de cette composante est déterminé semestriellement sur la base de la situation à la date de bouclage.

- **Composante pour risque conjoncturel**

Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur « KOF Baromètre conjoncturel » est ajouté au modèle.

La Banque attribue une pondération graduelle à la « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit » dont l'ampleur est cadrée par le résultat de scénarios de stress. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne mobile du baromètre conjoncturel.

- **Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts**

L'évolution des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages.

L'impact est appréhendé par cette composante basée sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois (SARON) et réévalué semestriellement.

Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire effectué annuellement.

Constitutions ou libérations

Le montant à constituer au titre de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est réévalué au minimum lors du bouclage intermédiaire et annuel au moyen du modèle interne décrit ci-avant.

La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7,5\%$ entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

En fonction du montant déterminé par le modèle, les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » pour la part attribuable aux « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires », et par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

Utilisation

En cas de besoin dicté par des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Leur utilisation est documentée.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) ou des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

5. Évaluation des sûretés de crédit

5.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle le montant de l'avance est basé, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur vénale pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location.
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement.
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR).
- Terrain : valeur vénale.
- Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque fait la distinction entre les procédures d'estimation simplifiée (modèle d'estimation hédoniste) et ordinaire. Dans le cadre de la procédure d'estimation simplifiée, la valeur vénale est déterminée par un estimateur ou un expert immobilier interne, selon les compétences accordées. Dans le cadre de la procédure d'estimation ordinaire, la valeur vénale ou la valeur de rendement est déterminée par des estimateurs ou des experts immobiliers internes, et sur demande par des experts externes reconnus, selon les compétences accordées.

Les experts immobiliers internes ou externes peuvent apporter leur concours aux instances de crédit pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce ou de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est effectué par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de « *market maker* » sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients ou dans le cadre de la gestion des risques. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« *hedge accounting* »)

La comptabilité de couverture est utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

OPÉRATIONS DE BASE	COUVERTURE PAR
Créances, immobilisations financières, engagements et emprunts sensibles aux variations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Options sur taux

Les positions sensibles aux variations de taux d'intérêt sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

La relation de couverture est évaluée de manière prospective et elle est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, pour des chocs de taux de ± 100 bps au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Un test d'effectivité est établi à la date de bouclage.

Une opération de couverture jugée inefficace est assimilée à une opération de négoce et le résultat de la portion inefficace est comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la Banque.

8. Informations relatives au bilan

8.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	0	88'000
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	410'000	0
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	415'454	1'172
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	415'454	1'172
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	88'753
- dont titres remis en garantie à un tiers	0	0
- dont titres aliénés	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

	Nature des couvertures			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	275'277	470'180	1 471'566	2'217'023
- dont collectivités de droit public	368	130'629	671'788	802'785
Créances hypothécaires	12'461'228	227'538	104'553	12'793'319
- immeubles d'habitations	11'126'400	223'853	24'466	11'374'719
- immeubles commerciaux	572'497	–	20'340	592'837
- immeubles artisanaux et industriels	575'018	–	32'930	607'948
- autres	187'313	3'685	26'817	217'815
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	12'736'505	697'718	1'576'119	15'010'342
31.12.2022	12'422'242	690'801	1'462'310	14'575'354
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	12'673'153	693'418	1'487'056	14'853'627
31.12.2022	12'350'966	686'409	1'383'761	14'421'136
Hors bilan				
Engagements conditionnels	4'156	4'400	13'448	22'004
Engagements irrévocables	199'736	7'970	99'445	307'151
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			51'785	51'785
Total du hors bilan				
31.12.2023	203'892	12'370	164'678	380'940
31.12.2022	337'929	53'460	229'839	621'227
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2023	333'690	229'330	104'360	99'684
31.12.2022	323'317	217'061	106'256	101'540

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

8. Informations relatives au bilan

8.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	810	599
Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	810	599
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	810	599
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Passifs		
Néant		

8. Informations relatives au bilan

8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	126'504	56'133	2'828'057
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	13'182	47'291	1'519'724	0	0	0
Options (OTC)	0	0	0	0	0	0
Titres de participation / Indices						
Futures	0	0	443'992	0	0	0
Options (exchange traded)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2023	13'182	47'291	1'963'715	126'504	56'133	2'828'057
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	13'182	47'291	1'963'715	126'504	56'133	2'828'057
31.12.2022	16'816	33'568	1'732'685	226'355	54'539	2'231'766
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	16'816	33'568	1'732'685	226'355	54'539	2'231'766
Total après prise en compte des contrats de netting						
31.12.2023	139'686		103'424			
31.12.2022	243'171		88'107			
Répartition selon les contreparties						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients			
	0	138'004	1'682			

Bien qu'il existe des conventions de netting reconnues et exécutoires, les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie ne sont pas compensées dans le bilan.

Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2023 (sans changement par rapport à l'exercice 2022).

8. Informations relatives au bilan

8.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Répartition des immobilisations financières				
Titres de créance	1'362'615	726'382	1'348'675	690'075
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1'356'652	723'441	1'342'668	687'109
- dont destinés à la revente	5'963	2'941	6'006	2'966
Titres de participation	57'874	60'170	72'231	72'065
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	1'685	2'736	1'685	2'736
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	1'422'174	789'288	1'422'590	764'876
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1'329'259	700'441	1'315'433	665'139

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA -	De A+ à A -	De BBB+ à BBB -	De BB+ à B -	Inférieur à B -	Sans notation
31.12.23						
Valeurs comptables des titres de créance	1'314'258	21'883	0	0	0	26'474
31.12.22						
Valeurs comptables des titres de créance	681'008	12'914	0	0	0	32'460

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

8.6 Présentation des participations en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2022	2023					Valeur comptable au 31.12.2023	Valeur de marché
				Reclassi- fications	Investis- sements	Désinvestis- sements	Corrections de valeur	Reprises d'amortis- sements		
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	20'438	-2'280	18'158		901			482	19'541	n/a
Total des participations	20'438	-2'280	18'158	0	901	0	0	482	19'541	n/a

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

8. Informations relatives au bilan

8.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, Lausanne	Administration et gestion de fonds de placements immobiliers	1'000 ²⁾	28,6% ¹⁾	28,6% ¹⁾	28,6% ¹⁾	0% ²⁾
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ²⁾	100% ²⁾	100% ²⁾	100% ²⁾	0% ²⁾
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ²⁾	100% ²⁾	100% ²⁾	100% ²⁾	0% ²⁾

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

¹⁾ 31.12.2022 : 28%

²⁾ Sans changement par rapport à l'exercice 2022

8.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2022	2023					Valeur comptable au 31.12.2023
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
Immeubles à l'usage de l'établissement	186'657	-101'842	84'815	-2'333	2'288	-141	-2'476		82'153
Autres immeubles	24'914	-14'800	10'114	2'333	164	-240	-371		12'001
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément			0						0
Autres immobilisations corporelles	30'560	-15'656	14'904		9'217		-8'867		15'254
Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	242'131	-132'298	109'833	0	11'669	-381	-11'714	0	109'407

Leasing opérationnel

Engagements de leasing non inscrits au bilan

	31.12.2023	31.12.2022
Échéance d'ici 1 an	40	27
Échéance entre 1 an et 5 ans	479	352
Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan	519	379
- dont résiliable à moins d'un an	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

8.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Autres actifs		
Compte de compensation	0	1'415
Impôts indirects	1'366	961
Comptes d'ordre	2'916	885
Total des Autres actifs	4'283	3'262
Autres passifs		
Compte de compensation	60'677	176'949
Impôts indirects	7'895	1'392
Comptes d'ordre	4'331	2'608
Total des Autres passifs	72'902	180'949

8. Informations relatives au bilan

8.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	26'717	24'375	16'909	6'554
Créances sur la clientèle	76'563	55'083	94'521	85'057
Immobilisations financières	139'925	0	17'468	0
Créances hypothécaires mises en gage en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	2'739'225	2'271'273	2'555'380	2'113'326
Total des actifs nantis / cédés	2'982'430	2'350'731	2'684'278	2'204'937
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage de la rubrique « Créances sur les banques » représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA).

La Banque recourt à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle. La rubrique « Créances sur la clientèle » inclut également des comptes de marge gagés en lien avec l'activité de négoce pour propre compte.

Les actifs mis en gage de la rubrique « Immobilisations financières » représentent les valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS, de dépositaires centraux (SIX) et des contreparties pour couvrir les marges initiales en lien avec les instruments dérivés (CSA), ainsi qu'au profit d'esisuisse afin de garantir les dépôts garantis.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés à l'annexe 8.1.

8.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	17'267	18'438
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations BCVS	0	0
Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	17'267	18'438

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2023, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) détient 48'600 actions nominatives de la BCVS.

8. Informations relatives au bilan

8.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

	Excédent / sous-couverture au 31.12.2023	Part économique de la Banque		Modification de la part économique durant l'exercice	Cotisations payées en 2023	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2023	2022			2023	2022
Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs							
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ¹⁾					750	710	842
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture							
Plans de prévoyance avec excédent : cotisation ordinaire ²⁾	72'919				10'416 ³⁾	10'416 ³⁾	10'252 ³⁾
Plans de prévoyance avec sous-couverture							
Institutions de prévoyance sans actifs propres							
Total	72'919	0	0	0	11'166	11'126	11'094

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs, anciens collaborateurs, ainsi que les membres du Conseil d'administration contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP » hors cadre de la LPP en faveur du Président de la Direction générale, des Directeurs Généraux, des Directeurs ainsi que du Responsable de l'Audit interne.

²⁾ La « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS » est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP. Le cercle des assurés et les modalités d'affiliation sont définis dans le règlement de prévoyance de la caisse de retraite. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. La gestion administrative est assurée par le « Groupe Mutuel Services SA », entité du Groupe Mutuel. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

³⁾ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance « minimum LPP » géré par la « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2023 à 119,1% (31.12.2022 : 113,75% audité) pour la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS ». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

La Banque considère que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour celle-ci. Au 31 décembre 2023, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

8.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2023. *

* Sans changement par rapport à l'exercice 2022.

8. Informations relatives au bilan

8.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéance	Possibilités de résiliation anticipée	Montant en cours au 31.12.2023
Emprunts					
Emprunt privé	1,715%	2023	2024	–	50'000
Emprunt privé	1,760%	2023	2024	–	100'000
Emprunt privé	1,780%	2023	2024	–	30'000
Emprunt privé	1,840%	2023	2024	–	50'000
Emprunt obligataire	0,200%	2016	2024	–	125'000
Emprunt obligataire	0,400%	2015	2025	–	125'000
Emprunt obligataire	0,200%	2017	2026	–	235'000
Emprunt obligataire	0,300%	2019	2027	–	250'000
Emprunt obligataire	0,350%	2018	2027	–	150'000
Emprunt obligataire	2,050%	2023	2028	–	220'000
Emprunt obligataire	0,000%	2020	2029	–	160'000
Emprunt obligataire	1,800%	2023	2029	–	185'000
Emprunt obligataire	0,300%	2022	2030	–	140'000
Emprunt obligataire	0,100%	2021	2031	–	240'000
Emprunt obligataire	0,150%	2020	2032	–	225'000
Emprunt obligataire	0,125%	2021	2033	–	220'000
Emprunt privé	0,010%	2020	2035	–	20'000
Total emprunts					2'525'000
Total des prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					2'268'000
Total 31.12.2023					4'793'000
Total 31.12.2022					4'346'000

Répartition par échéance des emprunts

	≤ 1 an	>1 - ≤ 2 ans	>2 - ≤ 3 ans	>3 - ≤ 4 ans	>4 - ≤ 5 ans	>5 ans	Total
Total 31.12.2023	355'000	125'000	235'000	400'000	220'000	1'190'000	2'525'000
Total 31.12.2022	345'000	125'000	125'000	235'000	400'000	1'005'000	2'235'000

8.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

	2023							
	État au 31.12.2022	Utilisations conformes au but	Reclassification	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État au 31.12.2023
Provisions pour risques de défaillance	10'460		261			1'853	-1'289	11'285
- Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)	2'986		261			1'358	-1'289	3'316
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	7'474					495		7'969
Provisions pour autres risques d'exploitation	75					905		980
Autres provisions	14	-3					-11	0
Total des provisions	10'549	-3	261	0	0	2'758	-1'300	12'265
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	101'540	-6'427	-261	-31	3'086	14'963	-13'186	99'684
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	52'677					4'354		57'031
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	154'217	-6'427	-261	-31	3'086	19'317	-13'186	156'715
Réserves pour risques bancaires généraux *	587'811					48'000		635'811

* imposées fiscalement

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance n'ont pas été utilisées pour l'année 2023.

8. Informations relatives au bilan

8.17 Présentation du capital social en milliers de francs

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total du capital-actions	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital-participation	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Marge de fluctuation du capital	0	0	0	0	0	0

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.–.

8.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et indication concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Actions nominatives	Nombre		Valeur en milliers de francs	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2023	2022	2023	2022
Membres du Conseil d'administration	1'432	0	155	0
Membres de la Direction générale	3'749	4'095	372	393
Collaborateurs	16'445	16'209	719	637
Total	21'626	20'304	1'246	1'030

Aucune option sur des droits de participation BCVS n'a été émise.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, pour les membres du Conseil d'administration, la rémunération fixe se compose de 85% versée en espèces et de 15% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2023, la rémunération fixe en actions est calculée sur un cours par action de CHF 108.– (sans blocage) correspondant au cours boursier du 30 novembre 2023 (voir annexe 8.22).

Pour la Direction générale, le Responsable de l'Audit interne et les Directeurs, la rémunération variable est de 75% versée en espèces et de 25% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2023, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 105.15 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2023 ex-dividende (CHF 100.45 ex-dividende en 2022) (voir annexe 8.22).

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les collaborateurs (y compris les membres de la Direction générale) ont la possibilité d'acquérir 60 actions BCVS nominatives à un cours préférentiel (CHF 82.– en 2023) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Une prestation de fidélité pour services rendus en qualité d'organe est accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

8. Informations relatives au bilan

8.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	–	–	62'997	15'918
Sociétés du groupe	3'942	4'175	336	429
Sociétés liées	188'579	143'056	416'739	376'980
Affaires d'organes	21'906	21'045	9'302	11'640
Autres parties liées	–	–	–	–

Les créances et engagements envers l'État du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Les sociétés du groupe sont définies à l'annexe 8.7.

Sont considérés comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 8.22.

8.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

	31.12.2023		31.12.2022	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants ayant une participation conférant plus de 5% des droits de vote :				
Avec droit de vote				
État du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03
Sans droit de vote				
Aucun	–	–	–	–

8. Informations relatives au bilan

8.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Propres parts du capital	2023		2022	
	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier		116'146		91'459
+ Achats	109.88	109'734	108.97	152'177
- Ventes	109.40	-101'465	108.87	-127'490
Propres actions nominatives détenues au 31 décembre		124'415		116'146

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur. Ces transactions ont généré un gain de CHF 0,1 million (2022 : 0,3 million), qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice 2022).

La part du capital détenue par les participants qualifiés est indiquée à l'annexe 8.20. Les sociétés liées prises en considération à l'annexe 8.19 détiennent quant à elles 331'536 actions BCVS.

Au 31 décembre 2023, 22'913 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (11'652 au 31 décembre 2022), la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2022) et la Fondation du 100^e 9'429 actions nominatives (9'429 au 31 décembre 2022).

Composition du capital propre

La composition du capital-actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau « 8.17 Capital social ».

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 79 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. À relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

8. Informations relatives au bilan

8.22 Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotés en bourse en milliers de francs

		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détenion d'actions 31.12.2023	Soldes des prêts 31.12.2023
		Honoraires nets (fixes) en espèces et en actions	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Conseil d'administration 2023										
Pierre-Alain Grichting	Président	207	0	0	207	38	245	63	3'325	1'400
Gabriel Décaillet	Vice-président	112	0	4	116	21	137	34	2'189	48
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	85	0	0	85	16	101	26	2'066	1'000
Pascal Indermitte		81	0	4	85	16	101	25	1'279	1'501
Patrick Héritier		67	0	0	67	13	80	21	118	4'810
Edgar Jeitziner		75	0	0	75	13	88	22	625	0
Serge Métrailler		74	0	0	74	14	88	22	126	3
Anja Wyden Guelpa		66	0	0	66	13	79	20	118	0
Géraldine Granges Guenot		66	0	0	66	13	79	20	118	2'368
Total		833	0	8	841	157	998	253	9'964	11'129

		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détenion d'actions 31.12.2022	Soldes des prêts 31.12.2022
		Honoraires nets (fixes) en espèces	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Conseil d'administration 2022										
Pierre-Alain Grichting	Président	208	0	0	208	47	255	98	2'971	1'435
Gabriel Décaillet	Vice-président	125	0	4	129	9	138	13	2'000	52
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	91	0	0	91	14	105	24	1'920	1'001
Pascal Indermitte		93	0	4	97	7	104	10	1'140	1'544
Patrick Héritier		79	0	0	79	6	85	8	150	4'850
Edgar Jeitziner		75	0	0	75	15	90	35	500	0
Serge Métrailler		84	0	0	84	6	90	8	1	19
Anja Wyden Guelpa		71	0	0	71	15	86	26	0	0
Géraldine Granges Guenot	dès le 27.4.22	54	0	0	54	4	58	5	0	2'640
Total		880	0	8	888	123	1'011	227	8'682	11'541

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la rémunération des membres du Conseil d'administration est composée de 85% en espèces et de 15% sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées pour une période de 3 à 10 ans.

En 2023, la rémunération en actions est calculée sur la base du cours boursier du 30 novembre 2023 déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 78.25.

La Banque n'attribue aucune option aux membres du Conseil d'administration.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou à d'anciens membres.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles octroyées au personnel et aux retraités.

La BCVS n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

8. Informations relatives au bilan

Direction générale

	2023		2022	
	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale ¹⁾
Rémunérations				
Rémunérations fixes (nettes)	385	1'409	384	1'545
Rémunérations variables en espèces (nettes)	291	1'068	254	986
Rémunérations variables en actions (nettes)	72	255	71	254
Autres rémunérations en actions (nettes)	2	9	1	41
Total des rémunérations nettes	750	2'741	710	2'826
Charges sociales – Contributions de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	106	438	108	487
Total des rémunérations brutes	856	3'179	818	3'313
Charges sociales – Contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance	300	1'165	286	1'210
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	0	127	1	76
	31.12.2023		31.12.2022	
	Oliver Schnyder	Total Direction générale	Oliver Schnyder	Total Direction générale
Soldes des prêts	2'703	6'558	2'313	4'713

Détention d'actions

31.12.2023	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Daniel Rossi	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Total Direction générale
	4'056	5'007	7'018	3'571	1'257	20'909
31.12.2022	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Daniel Rossi	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Total Direction générale
	3'100	5'050	6'460	2'963	600	18'173

En 2023, la rémunération variable en actions est calculée sur la base du cours boursier du 31 décembre 2023 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 78.25.

En 2022, la rémunération variable en actions est calculée sur la base du cours boursier du 31 décembre 2022 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 78.80. De plus, la prestation de fidélité est indiquée dans « Autres rémunérations en actions (nettes) ».

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres de la Direction générale ou à d'anciens membres.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la Direction générale.

Le personnel, y compris les membres de la Direction Générale, et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, le personnel bénéficie d'un taux de 2,10% à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1,5 million (taux de 2,725% au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0,4% par rapport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1,5 million (marge de 0,7% au-delà). S'agissant des prêts SARON, la Banque applique une marge d'intérêts de 0,4% par rapport au taux de référence BNS, à concurrence de prêt de CHF 1,5 million (marge de 0,7% au-delà).

La BCVS octroie en plus à son personnel des avances en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants inférieurs à CHF 1 million, ces avances sont faites avec une marge de 0,2% par rapport au taux de l'épargne ordinaire (marge de 0,4% au-delà).

La BCVS compte des prêts consentis à 7 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de CHF 3,4 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVS n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres de la Direction générale.

¹⁾Nicolas Debons jusqu'au 31 août 2022

8. Informations relatives au bilan

8.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

		À vue	Résiliable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs									
Liquidités		3'066'455							3'066'455
Créances sur les banques		91'084		95'000	200'000	80'000			466'084
Créances résultant d'opérations de financement de titres									0
Créances sur la clientèle		156'030	277'190	107'104	153'131	777'989	699'327		2'170'772
Créances hypothécaires		23'008	1'226'749	328'854	945'775	5'356'183	4'802'285		12'682'855
Opérations de négoce		810							810
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		139'686							139'686
Immobilisations financières		57'874		183'378	372'441	631'953	174'843	1'685	1'422'174
Total	31.12.2023	3'534'947	1'503'939	714'337	1'671'348	6'846'125	5'676'455	1'685	19'948'836
Total	31.12.2022	3'600'964	1'150'651	800'142	1'397'606	6'260'141	5'953'552	2'736	19'165'792
Capitaux étrangers									
Engagements envers les banques		82'132	55'000	576'547	574'150	118'000	15'000		1'420'829
Engagements résultant d'opérations de financement de titres				410'000					410'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		5'522'389	3'999'940	1'220'019	607'042	181'218	75'000		11'605'608
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		103'424							103'424
Obligations de caisse				429	7'690	35'632	2'487		46'238
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				153'000	442'000	1'971'000	2'227'000		4'793'000
Total	31.12.2023	5'707'945	4'054'940	2'359'995	1'630'882	2'305'850	2'319'487	0	18'379'099
Total	31.12.2022	4'237'265	6'245'033	1'812'097	803'502	2'272'403	2'209'110	0	17'579'410

8.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9. Informations relatives aux opérations hors bilan

9.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties de prestation de garantie et similaires	22'004	27'348
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	22'004	27'348

9.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2023. *

* Sans changement par rapport à l'exercice 2022

9.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

	31.12.2023	31.12.2022
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	134'363	68'163
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	0
Crédits fiduciaires	0	0
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients	0	0
Cryptomonnaies détenues à titre fiduciaire pour le compte de clients, si ces cryptomonnaies sont séparables en cas de faillite de l'établissement	0	0
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des Opérations fiduciaires	134'363	68'163

9.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur en milliers de francs

Résultat des opérations de négoce	2023	2022
- Opérations de négoce	9'885	24'870
Total du résultat des opérations de négoce	9'885	24'870
Résultat de négoce selon les risques sous-jacents	2023	2022
- Instruments de taux (y compris les fonds)	-26'753	-5'773
- Titres de participation (y compris les fonds)	826	-32
- Devises	36'242	30'197
- Matières premières / métaux précieux	-430	478
- Autres	0	0
Total du résultat des opérations de négoce	9'885	24'870

10.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

Intérêts négatifs	2023	2022
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-7	-2'087
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	0	3'855

10. Informations relatives au compte de résultat

10.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs

	2023	2022
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)	62'262	59'999
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	1'246	1'030
Prestations sociales	17'073	16'898
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	4'817	3'994
Total des charges de personnel	84'152	80'892

La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 482,93 pour l'année 2023 (2022 : 489,93).

Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires est publié en page 47 du présent rapport.

10.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs

	2023	2022
Coût des locaux	4'124	4'108
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	19'307	19'464
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	284	316
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	319	334
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	293	318
- dont pour d'autres prestations de service	26	16
Autres charges d'exploitation	19'232	16'182
- dont rémunération de la garantie de l'État (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'678	4'542
Total des autres charges d'exploitation	43'266	40'404

10.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les dissolutions de corrections de valeur et provisions sont présentées à l'annexe 8.16.

10.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Une participation a été réévaluée à sa valeur d'acquisition initiale et une reprise d'amortissements a été comptabilisée. Les détails sont donnés à l'annexe 8.6.

10.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

10.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs

	2023	2022
Charges relatives aux impôts courants	18'894	15'242
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	18'894	15'242
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	12,06%	12,25%

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le Canton du Valais.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

	2023	2022
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice (résultat de la période) (en milliers de francs)	90'363	72'887
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en milliers de francs)	48'000	36'500
Résultat d'entreprise apuré (en milliers de francs)	138'363	109'387
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'681'328	15'706'018 *
Bénéfice par titre de participation (en francs)	8.82	6.96 *

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives. Le nombre moyen pondéré d'actions propres a été soustrait du nombre total des titres de participation.

La Banque n'ayant pas de capital conditionnel (art 653 CO), ni de marge de fluctuation du capital (art 653s CO), le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

Proposition du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice (résultat de la période)	90'363
Bénéfice reporté	86
Bénéfice résultant du bilan	90'449
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	29'600
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	
- sur les actions nominatives (dividende de CHF 3.85 par action nominative pour 15'800'000 actions)	60'830
Report à nouveau	19

Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale
Oliver Schnyder

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 98 à 131) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 2.2 milliards et CHF 12.8 milliards (sur un total des actifs de CHF 20.1 milliards).

Ces créances sont présentées déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 156.7 millions et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 57.0 millions). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 110 à 111 et de l'annexe 8.2 en page 114 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs à l'activité de crédits, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si une correction a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la répartition du bénéfice résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sandro Schönenberger
Expert-réviseur agréé

Sion, le 20 mars 2024

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les « Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques » au 31 décembre 2023.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de crédit :	- Approche standard internationale (AS-BRI)
Risques de marché :	- Approche standard
Risques opérationnels :	- Approche de l'indicateur de base

Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	635'811	587'811
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	727'465	697'010
Propres titres de participation	-13'580	-12'518
Fonds propres de base	1'507'696	1'430'303
Fonds propres de base (Tier 1)	1'507'696	1'430'303
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	65'000	60'152
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'572'696	1'490'455
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	653'739	631'036
Risques de marché	14'080	786
Risques opérationnels	39'849	36'478
Fonds propres nécessaires minimaux	707'668	668'300
Positions pondérées en fonction des risques	8'845'849	8'353'746
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,0%	17,1%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,0%	17,1%
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,8%	17,8%
Objectif stratégique défini par la Banque	20,0%	18,0%
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,3%	13,3%
Ratio de levier	7,4%	7,3%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	149,1%	136,2%

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey, BCVS

COORDINATION

Jade Luyet, BCVS

RÉDACTION

Bertrand Crittin, BCVS

COMPOSITION

Colin Aymon, BCVS

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dürri, BCVS

PHOTOGRAPHIES MESSAGE DES PRÉSIDENTS, PROXIMITÉ,
RENDEZ-VOUS DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES,
PRIX « COUP DE CŒUR » DU PRIX CRÉATEURS BCVS
ET FONDATION DU 100^E DE LA BCVS

Kévin Manand

PHOTOGRAPHIES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET SOIRÉE DE GALA PRIX CRÉATEURS BCVS

Isabelle Favre

PHOTOGRAPHIES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
ET LIPPER FUND AWARD

Olivier Maire

PHOTOGRAPHIE GRAND RAID BCVS

Patrick Güller

PHOTOGRAPHIE MARATHON DES TERROIS DU VALAIS BCVS

Etienne Bornet

IMPRESSION

Valmedia, Mengis Medien AG, Viège

© BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch